

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13 et 9
Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :
4 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—
On peut s'abonner dans les bureaux de poste
Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Téléphone 1.35

Le millimètre de hauteur sur une colonne
Canton de Fribourg 8 ct. 1/2
Suisse 10 »
Etranger 12 »
Réclame 25 »
Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.
Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.

Nouvelles du jour

L'entente navale franco-italienne. La lutte pénible de M. Hoover.

La France et l'Italie sont enfin d'accord sur la proportion de leurs armements maritimes. Telle est la bonne nouvelle qui arrive de Paris et de Rome. Le ministre britannique des affaires étrangères et le ministre de la marine, son collègue, qui ont joué dans cette affaire le rôle de médiateurs, sont revenus à Paris, hier après midi, avec l'acquiescement du gouvernement italien. Aussitôt après qu'ils eurent rendu compte au ministre français de la marine du résultat de leur mission à Rome, les deux ministres des affaires étrangères de France et de Grande-Bretagne ont adressé à leur collègue italien, M. Grandi, le télégramme suivant :

« Nous sommes heureux de vous faire savoir que nous nous trouvons entièrement d'accord avec vous sur l'arrangement négocié à Rome pour le règlement des questions concernant la limitation des armements navals, laissées pendantes par le traité de Londres. Nous sommes prêts, dès maintenant, à le recommander à l'approbation de nos gouvernements et des autres gouvernements intéressés.

« Nous tenons à vous marquer notre vive appréciation des dispositions amicales et de l'esprit de conciliation que le gouvernement italien n'a cessé de témoigner pendant tout le cours de cette négociation, notamment pendant la dernière discussion de Rome, où il a fait un si loyal effort pour faciliter entre nous la réduction de toutes les divergences de vues.

« Nous sommes convaincus que l'accord réalisé entre représentants de nos trois pays doit contribuer grandement au progrès général de l'œuvre de consolidation de la paix dans le monde.

« C'est notre désir de ne rien négliger pour utiliser, au profit de cette œuvre, tous les bénéfices qui pourraient être retirés de l'atmosphère de confiance et d'amitié résultant de l'heureux événement dont nous nous félicitons avec vous.

« Nous saisissons cette occasion de vous renouveler l'expression de nos sentiments les plus cordiaux et de nos vœux les meilleurs pour vous et pour votre pays. — Arthur Henderson, Aristide Briand. »

Le ministre français de la marine, M. Dumont, a reçu des journalistes auxquels il a fait les déclarations suivantes :

« Je ne peux pas encore vous donner les détails des chiffres du tonnage respectif sur lesquels nous nous sommes mis d'accord. Nos collègues nous demandent, en effet, de ne pas le faire avant deux ou trois jours. Ils doivent préalablement saisir les Dominions, ainsi que les gouvernements américain et japonais, signataires du traité de Londres, quelques modifications, d'ailleurs légères, devant être apportées à cet instrument diplomatique.

« Toutefois, je peux vous dire dès maintenant que les chiffres les plus inexacts ont été publiés. L'opinion publique sera pleinement informée dans quelques jours, probablement mercredi, et simultanément dans les diverses capitales étrangères. J'ai tout lieu de croire que l'opinion française sera satisfaite, comme nous-mêmes, de l'accord intervenu. »

M. Briand, de son côté, s'est répandu en effusions de contentement.

Quant au ministre britannique des affaires étrangères, M. Henderson, il a dit :

« Les conversations qui ont eu lieu à Paris et à Rome ont eu un caractère des plus cordiaux. Nous avons heureusement réussi à établir une convention destinée à raffermir l'amitié entre les trois nations. Nous continuerons, au cours de l'année, la préparation des travaux pour la conférence de Genève avec une confiance plus grande que si la question navale en suspens entre la France et l'Italie n'avait pas été ainsi mise au point. »

Il est certain que l'élimination du désaccord franco-italien fait disparaître du ciel diplomatique un gros nuage.

Les gouvernements paraissent comprendre que le maintien de la paix vaut bien quelques sacrifices d'amour-propre et que, dans la situation présente du monde, il faut cesser de jouer avec le feu.

Nous avons annoncé, samedi, que, ainsi, du reste, qu'on s'y attendait, le président Hoover a opposé son veto au projet de loi sur l'indemnité aux vétérans de guerre. Il faut voir dans cette décision l'influence du déficit de 500 millions de dollars (2 milliards 500 millions de francs) qui est prévu par la Trésorerie américaine.

Nous avons également annoncé que le Sénat avait décidé de passer outre à ce veto. C'est en 1924 que le Congrès des Etats-Unis votait, à une importante majorité, la « part des combattants », ou « Bonus Bill ». Aux termes de la loi, il était reconnu à tout combattant de ce qu'on est convenu d'appeler la grande guerre le droit à une indemnité qui était destinée à rémunérer, dans une certaine mesure, les services rendus au pays. Le montant de cette indemnité devait être approximativement équivalent à la différence qui existait entre les sommes versées aux mobilisés par l'autorité militaire et les appointements que ces mobilisés auraient dû recevoir dans la vie civile.

Le président Coolidge opposa son veto à cette loi. Sur quoi, le Congrès maintint sa décision tout en apportant, cependant, quelques modifications au « Bonus Bill ». On reconnut ainsi aux intéressés le droit inaliénable à la « part des combattants », mais on en limita le montant et on en recula l'échéance. Tout homme qui avait servi en France était doté d'une police d'assurance gratuite de 1000 dollars, dont le paiement ne pourrait être réclamé avant 1945.

Les anciens combattants se rallièrent finalement à cette décision.

Mais le problème s'est récemment compliqué de nouveau. Au moment même où le bureau d'assistance du ministère du travail des Etats-Unis annonçait que le nombre des chômeurs s'élevait à 5 millions, la Légion américaine, qui groupe les anciens combattants, exigeait et obtenait de ses représentants au Congrès le dépôt d'un amendement aux termes duquel le gouvernement s'engage à payer sans délai les 1000 dollars accordés. La Légion a donné comme motifs de cet amendement le fait que beaucoup d'anciens combattants sont actuellement sans emploi et sans ressources.

M. Mellon, ministre des finances, a reconnu la gravité de la situation, mais il a cependant déclaré irrecevable une telle prétention. Les engagements que l'Etat a pris à l'égard des vétérans dépassent 3 milliards de dollars. Le remboursement anticipé d'une telle somme, effectué dans une période de crise, provoquerait une catastrophe.

De leur côté, les milieux financiers américains, sollicités de donner leur avis sur cette question, déclarèrent qu'une telle mesure, si elle était adoptée, déclencherait une baisse de toutes les valeurs et la chute de centaines de banques locales. Aussi déconseillèrent-ils une telle opération, qui serait capable de porter le coup de grâce à l'économie américaine.

Malgré ces déclarations, la Légion américaine se refusa à céder. Elle se borna à répondre que l'argent que recevraient ses membres, dont beaucoup, répéta-t-elle, sont actuellement dénués de tout, serait immédiatement remis par eux en circulation, ce qui provoquerait une reprise des affaires.

Dès lors, la question était claire. Le président Hoover ne pouvait manquer de faire échec au projet et d'user de son droit de veto. La question reste de savoir s'il se trouvera une majorité décidée à imposer sa volonté à l'Exécutif et à passer outre. Il semble bien qu'il en sera ainsi.

On sait assez que les sénateurs, qui reprochent sans cesse à l'administration américaine, donc à M. Hoover, de n'avoir pas su prévoir le chômage et de n'avoir pas pu l'enrayer, saisissent toutes les occasions d'infliger un blâme au président des Etats-Unis. Mais comment cela finira-t-il, pour M. Hoover, pour les sénateurs et, surtout, pour le pays ?

La République autrichienne et le Saint-Siège

Vienne, 1^{er} mars.
Le conseil des ministres a décidé d'entrer en relations diplomatiques avec le Saint-Siège, pour la conclusion d'un concordat.

Croisés de l'Empire et conservateurs anglais

Londres, 27 février.

Il est des occasions où il est facile d'être prophète en politique. Pouvait-on ne pas prédire la défaite des conservateurs dans l'élection partielle d'Islington ? La circonscription a été socialiste pendant plusieurs années ; malgré l'insuccès général de la politique travailliste, on ne pouvait rien espérer de bon, en voyant l'acharnement avec lequel les deux clans conservateurs en présence menaient leur campagne. En chiffres ronds, le candidat socialiste qui a emporté le siège a eu 10,000 voix ; le candidat des Croisés de l'Empire, 8,000 ; celui du parti conservateur officiel, 7,000. Les voix conservatrices mises ensemble auraient dépassé les voix travaillistes de plus de 5,000 votes.

Plusieurs leçons se dégagent de cette élection partielle.

Tout d'abord, la majorité des électeurs d'Islington n'est pas travailliste, et ce parti a considérablement diminué dans cette circonscription : les extravagances improductives du gouvernement et les menaces fiscales de Snowden ont dû faire perdre beaucoup d'adhérents à l'équipe de M. Macdonald. Il faut espérer que ce n'est pas la seule circonscription dans laquelle les électeurs se montrent fatigués des improvisations du cabinet travailliste.

En second lieu, l'élection d'Islington montre que les forces conservatrices, si elles étaient unies, seraient capables de grandes choses dans le pays. En moins de six mois, cette vérité s'est imposée par l'expérience de plusieurs élections partielles, où les clans rivaux de M. Baldwin et de lord Beaverbrook se sont trouvés opposés. Et, cependant, la vendetta personnelle qui sépare les deux hommes politiques est loin de s'apaiser. Au contraire, lord Beaverbrook a déclaré qu'il opposerait un candidat à celui de M. Baldwin dans l'élection partielle de Westminster, circonscription qui est traditionnellement conservatrice. Le public finira peut-être par mettre le holà dans cette lutte fratricide.

Si l'Angleterre n'est pas foncièrement socialiste, il est insensé, en effet, que les partis de l'opposition fassent de, leur mieux pour maintenir le parti travailliste au pouvoir. C'est là une réflexion qui a dû s'imposer aux électeurs bourgeois de la circonscription galoise de Pontypridd, où il y aura une nouvelle élection partielle : en effet, le candidat conservateur a offert de s'effacer devant le candidat libéral si ce dernier promettait de s'opposer au gouvernement travailliste à la Chambre.

Cet incident permet de penser qu'une partie des troupes de M. Lloyd George pourrait bien, un jour, quitter le drapeau de leur chef, qui est responsable du maintien au pouvoir des socialistes, pour collaborer avec les conservateurs.

On peut se demander à quoi tient le succès relatif de lord Beaverbrook dans ses luttes homériques contre les partis politiques officiellement organisés. Tout d'abord, la foule admire le courage de lord Beaverbrook, qui ne craint pas de s'offrir lui-même aux controverses politiques, au coin des rues, pendant les campagnes électorales. Et puis, il y a beaucoup qui n'aiment pas l'apathie apparente de l'organisation officielle du parti conservateur et les demi-mesures qu'il semble préconiser pour la politique générale du pays. Enfin, les meetings politiques des Croisés de l'Empire ont cet avantage d'être les plus bruyants et les plus fertiles en incidents. C'est pourquoi les conservateurs orthodoxes ont stigmatisé l'organisation de lord Beaverbrook en l'appelant dédaigneusement « le cirque des Croisés ». Ainsi, demandez à un conservateur pourquoi lord Beaverbrook avait un candidat à Islington et non pas à Fareham ; il vous répondra : « Parce qu'aucun cirque au monde n'a le don d'ubiquité et que la troupe Beaverbrook ne pouvait pas donner des représentations en deux endroits à la fois, faute d'artistes. » Probablement, le même jeu d'esprit devait se renouveler pour les élections partielles de Westminster, où les Croisés de l'Empire devaient avoir leur candidat, et pour celle de Salisbury, qui aura lieu en même temps, mais sans l'intervention du parti de lord Beaverbrook. Les conservateurs diront que les Croisés de l'Empire ont choisi Westminster plutôt que Salisbury, parce que la première circonscription, se trouvant dans Londres même, n'exigera pas des dépenses de déplacement, qui, pour un cirque, atteignent toujours une somme élevée. Malheureusement, ces plaisanteries n'ont rien au caractère tragique de la crise conservatrice.

Au dernier moment, un candidat conservateur indépendant s'est présenté dans la circonscription de Westminster, en tenant pour article unique de son programme le remplacement de M. Baldwin, comme chef du parti conservateur.

Ce candidat est sir Ernest Petlett, industriel, qui a été fait chevalier sous le dernier ministre Baldwin. On a lieu de croire que les lords Rothermere et Beaverbrook, dans ces conditions, ne mettront pas en avant de candidats de leur choix, mais qu'ils soutiendront de toutes leurs forces cet adversaire du chef du parti conservateur.

Quant au parti travailliste, il n'est pas moins sombre et malheureux. Les décourageantes déclarations de M. Snowden, relatives au déficit de son prochain budget, ont créé beaucoup d'inquiétudes dans les milieux travaillistes. Dans une réunion privée du comité parlementaire du parti, M. Snowden aurait menacé de donner sa démission, si on ne le laissait pas tranquille. C'est que sir Oswald Mosley et ses amis pressaient le chancelier de l'Echiquier de leur dire non pas ce qu'il ne compte pas faire, mais plutôt quels sont ses desseins pour combler le déficit. Très sagement, M. Snowden a refusé de leur communiquer ses secrets. N'est-il pas de tradition que le grand argentier de l'Angleterre tienne secrètes ses recettes pour ne les communiquer au grand jour qu'au moment du discours du budget ? Dans tous les cas, on peut être certain dès maintenant que le prochain message du chancelier de l'Echiquier à la nation sera loin d'être encourageant.

Les ennus des travaillistes se sont récemment aggravés par le rejet de la loi scolaire par les lords, avec une majorité de 168 voix contre 22, la plus lourde défaite que les travaillistes aient subie depuis quelque temps. Mais, si le projet de loi scolaire est bien mort, les travaillistes, eux, ne veulent pas quitter le pouvoir, où les retient la complaisance de M. Lloyd George.

Les conférences de carême de Notre-Dame de Paris

Le discernement du miracle

Paris, 1^{er} mars.

Le miracle est possible et moralement nécessaire. Mais à quels signes peut-il être discerné « de façon rationnelle et certaine » ? Telle est la question à laquelle a répondu le R. Père Pinard de la Boulaye, dans sa seconde conférence, dont la logique serrée et la richesse d'exemples ont fait l'admiration de tous ceux qui l'ont entendue. Hétons-nous d'ajouter qu'il a su rendre son exposé singulièrement captivant, en se plaçant sans cesse au cœur des controverses d'aujourd'hui et en recourant, à maintes reprises, aux événements contemporains de Lourdes, qui tombent sous l'expérience de tous.

C'est au miracle physique qu'il a borné sa démonstration. C'est un fait matériel ou sensible. Est-il réel ? Autrement dit, s'est-il réellement produit ? C'est un fait anormal. Constitue-t-il une exception manifeste aux lois de la nature ? A qui, enfin, faut-il l'attribuer ?

La vérification du fait matériel, d'abord. Qu'est-il ? La succession inaccoutumée de deux états qui se suivent dans un ordre imprévu, déconcertant : en 1899, un agent des postes de la Compagnie d'Orléans est si gravement atteint, dans un accident de chemin de fer, qu'on juge sa mort fatale, la gangrène ayant fait son apparition dans ses blessures. On le porte à Lourdes, et il est subitement guéri, au passage du Saint Sacrement. Pour distinguer d'un homme valide un agonisant porté sur une civière, est-il besoin de témoins initiés aux études historiques ou médicales ?

Mais, si les faits sont anciens, comme, par exemple, les miracles de Jésus ? Alors, « sauf les cas où l'imagination des narrateurs se donne visiblement carrière, ce n'est point par le caractère plus ou moins étonnant du fait qu'on peut juger de sa réalité, mais par le nombre, le poids, l'accord des témoignages qui le concernent ». Or, combien, parmi les négateurs du miracle, observent cette règle de bon sens ? Mettre seule en cause l'étrangeté du fait, n'est-ce pas agir comme l'Académie de Paris, qui, en 1790, refusa d'ajouter foi à un mémoire du maire de Juillac, signé par trois cents témoins oculaires et affirmant avoir vu des pierres tomber du ciel. « Aujourd'hui, on admet, a dit le R. Père Pinard de la Boulaye, la réalité de ce phénomène des aérolithes, tout en avouant qu'on ne sait pas à juste comment l'expliquer. » Le seul critère de l'étrangeté, pour répudier la réalité d'un fait, est donc insuffisant, et c'est cette réalité seule qui compte.

Mais la vérification du fait, en tant qu'exception aux lois physiques, ou mieux qu'irréductible à ces lois, à son tour, est-elle possible ? Oui, et c'est aux spécialistes des sciences naturelles qu'il appartient de la faire. Ils écartent certains cas soumis à leurs études : « Les croyants éclairés ne pourront que s'en réjouir : ils savent que la mauvaise monnaie discrédite la bonne ». Ces savants feront même sa part, à l'occasion, à l'enthousiasme religieux, à la suggestion. Mais pourront-ils jamais dire sérieusement, scientifiquement, comme l'osa Renan, que, dans beaucoup de cas, en dehors des lésions tout à fait caracté-

risées, « le contact d'une personne exquise » a plus de pouvoir que les ressources de la pharmacie ? Non, a répliqué le R. Père Pinard de la Boulaye, et, a-t-il ajouté, « si quelque esprit fort s'acharne à vous convaincre que la suggestion peut expliquer même des guérisons comme on en voit à Lourdes, de sceptiques qui ne croient à rien, de nourrissons qui ne pensent à rien, faites-lui remarquer qu'il reste encore au-dessous de la vérité, puisque, par la voix de Jésus, un jour de tempête, elle a même apaisé des flots en furie. »

Laissons ce trait d'ironie, jeté au passage. Féminement orateur a conclu : « Nous réclamons qu'on applique, en toute rigueur, aux faits anormaux, la méthode analytique, qui détermine la nature des forces effectivement en jeu et la méthode comparative qui rapproche les séries de prodiges, religieux et non religieux, catholiques et non catholiques, de manière à contrôler si, à égalité même relative des antécédents se produit une identité, même relative, des effets. »

Mais qui mettra en évidence que, dans le fait miraculeux, Dieu, directement ou indirectement, est en cause ? Trois signes, a répondu le R. Père Pinard de la Boulaye, « le mode, le but et le fruit » des miracles. Le mode : voit-on les vrais thaumaturges, messagers de Dieu, s'exhiber dans les théâtres ou les cirques ? Le but et les fruits : vit-on jamais les saints canonisés prêcher une doctrine ou tolérer une morale en opposition avec les enseignements de l'Eglise ? N'importe qui peut et doit tenir pour un imposteur le thaumaturge qui proclame des principes contraires à la morale et à la théologie naturelles ou une doctrine opposée à une révélation dûment prouvée authentique ; n'importe qui, encore, reconnaîtra que, lorsqu'un réformateur exerce une action qui amène les âmes à une moralité plus sévère et à une piété plus délicate, ce ne peut être que de Dieu et non de Satan qu'il tient ses merveilleux pouvoirs.

Dans cette conférence, le talent oratoire et la science du R. Père Pinard de la Boulaye se sont comme révélés sous un aspect nouveau. Avant d'en venir aux miracles mêmes de Jésus, qu'il étudiera dimanche prochain, c'est aux miracles d'aujourd'hui et aux fins de non-recevoir qu'on leur oppose maintenant, qu'il a voulu d'abord s'attacher. Il l'a fait avec une connaissance experte des préjugés contemporains de la critique rationaliste, dont il a souligné les contradictions et les impuissances et dénoncé même, au passage, le parti pris. Nous avons vécu une heure dans la mêlée des controverses d'actualité, le fait présent de Lourdes étant appelé en témoignage en faveur des faits du passé, Lourdes, a-t-il dit, en terminant, qui permettra peut-être à ceux qui nient miracles de Jésus en Galilée et en Judée, « Si l'incrédulité, a-t-il conclu, se défend sans grande peine contre le témoignage des prédicateurs et des livres, il lui est plus difficile de résister quand elle se sent frocée par le surnaturel. »

A la Chambre française

Le budget de l'intérieur

Paris, 1^{er} mars.

La Chambre, discutant le budget de l'intérieur, a voté par 390 voix contre 156 les crédits s'élevant à 4 millions prévus pour les dépenses de la Sûreté générale (fonds secrets).

Les socialistes ont élevé leur habituelle protestation contre ces crédits.

Le gouvernement avait posé la question de confiance.

Nouvelles religieuses

Un cadeau irlandais au Pape

Le gouvernement irlandais a offert au Pape un tapis de grande valeur. Il mesure dix mètres sur cinq et a été fait à la main. On y a travaillé pendant quatre mois.

Mgr Baudrillart au Maroc

Mgr Baudrillart, après avoir fait des conférences en Portugal, s'est embarqué à Algésiras pour le Maroc. Il est arrivé à Tanger vendredi soir.

Pendant son court séjour à Tanger, Mgr Baudrillart sera l'hôte de la Mission française espagnole.

La Fédération catholique genevoise

Hier dimanche, a eu lieu, à Genève, à la Salle Régina, l'assemblée générale de la Fédération catholique genevoise. Plus de 700 hommes et jeunes gens y assistaient ; ils ont entendu des discours de M. Fiorinetti, président de la Fédération, de M. l'abbé Maréchal, curé de Sainte-Marie-du-Peuple, et de M. Jean Gressot, avocat et rédacteur au Pays, de Porrentruy.

M. le chanoine Ducret, délégué apostolique, a remercié les orateurs et a donné lecture d'un télégramme qui a été envoyé à Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

Un manifeste d'intellectuels allemands

Les journaux allemands publient la réponse suivante de 188 Allemands à 186 écrivains, artistes et savants français signataires d'un récent manifeste en faveur de la paix et du rapprochement franco-allemand.

« Nous avons pris connaissance avec une émotion et une satisfaction profondes de vos aspirations en faveur d'une Europe nouvelle et pacifiée, dont vous attendez la réalisation, d'abord par le rapprochement de nos deux pays. Comme vous, nous sommes persuadés qu'un renouvellement de la catastrophe mondiale entraînerait la disparition de la civilisation occidentale et que la destinée des pays de haute culture ne doit pas être décidée par les armes, mais par la raison. Comme vous, nous croyons que seulement de libres accords peuvent assurer aux peuples d'Europe un avenir commun.

« Nous accueillons avec une joie et une cordialité particulières la nouvelle que les intellectuels français ont entamé une action contre ceux qui, dans leur pays, entretiennent l'esprit de guerre. Nous engagerons une lutte parallèle avec la même sincérité, en usant de toutes les forces qui sont à notre disposition dans notre pays.

« Nous vous prions toutefois de tenir compte du fait que la position des amis de la paix en Allemagne est particulièrement difficile. A côté des excès provoqués par l'exaspération politique, à côté de l'incapacité de ceux qui ne veulent rien apprendre, il y a des raisons substantielles qui ne permettent pas qu'une volonté de paix unanime se développe en Allemagne.

« On a imposé au peuple allemand des charges morales et matérielles qu'il ressent comme injustes et insupportables. Nous soulignons cela, non pour soutenir un procès, ou pour établir la balance des souffrances des peuples, mais pour atteindre une base de réconciliation véritable.

« Ce qu'il y a à faire pour la liberté et pour la justice dans notre pays, nous nous en chargerons. Mais, pour régler les rapports de l'Allemagne avec le reste du monde, nous ne pouvons nous passer de l'aide des hommes libres et justes des autres nations.

« Nos deux pays doivent agir d'accord avec ce principe humain : on ne doit pas sacrifier les peuples, mais travailler pour eux. Selon nous, la communauté franco-allemande est le but le plus proche vers lequel nos efforts doivent tendre.

« Mais nous ne voulons pas nous borner à des déclarations. Nous invitons les intellectuels français à se concerter ouvertement et sans réserve avec nous sur les moyens d'arriver à un réel équilibre et à une paix définitive. Formons ensemble un tribunal de consciences absolument libres et courageuses ; groupons-nous pour accomplir en commun notre haute mission, la création de la nouvelle Europe. »

LA RÉVOLUTION PÉRUUVIENNE

Lima, 2 mars.

La marine est intervenue dans la politique péruuvienne en réclamant une nouvelle junte de gouvernement.

Le président Sanchez Cerro a convoqué une réunion de 45 personnalités en vue de discuter la situation.

Le gouvernement a ordonné la suspension des opérations militaires.

Les menées communistes en Finlande

Helsingfors, 1^{er} mars.

Selon des nouvelles de presse, on aurait découvert, à Terijoki et à Enso, qu'il se trouve des agents communistes secrets au nombre des membres du corps de police.

A Lappo aussi, on a procédé, dernièrement, à l'arrestation d'un personnage qui passait pour un homme absolument sûr du corps de police, et qui s'est révélé être un organisateur communiste secret.

Vers le Pôle nord en sous-marin

L'explorateur américain Wilkins va prochainement tenter d'atteindre le Pôle nord en passant sous la banquise. Le sous-marin qu'il emploiera, et qu'il a appelé *Nautilus*, en souvenir de Jules Verne, du capitaine Nemo et de *Vingt mille lieues sous les mers*, sera munie de scies rotatives qui lui permettront de se frayer un passage à travers les glaces.



Cliché Adam

L'explorateur Wilkins examinant une des scies rotatives dont sera muni le *Nautilus*.

La situation en Espagne

Les revendications des Basques

Saint-Sébastien, 1^{er} mars.

Des personnalités éminentes basques ont invité les anciens présidents du conseil général, de la commission provinciale, les anciens maires, les anciens sénateurs et députés de la province à se réunir mercredi prochain en vue de constituer un parti régionaliste basque.

M. Juan Perez Caballero, ancien ministre des affaires étrangères, a déclaré que les quatre provinces basques doivent se réunir en un tout organique qui, sans préjudice pour l'unité nationale espagnole, poursuivra des intérêts communs.

La municipalité d'Onate a fait appel à la députation de Guipuzcoa, lui demandant qu'elle s'adresse au gouvernement pour obtenir le rétablissement du privilège des pays basques.

Les nouveaux gouverneurs civils

Madrid, 1^{er} mars.

Le journal *El Imparcial* donne la répartition suivante des nouveaux gouverneurs civils, d'après les partis auxquels ils appartiennent : 10 conservateurs nuance Bugallal ; 8 libéraux romanistes ; 8 libéraux démocrates, nuance Garcia-Prieto ; 9 gouverneurs sont inscrits au nouveau parti du centre de MM. de Maura et Cambó, 5 sont des amis de M. la Cierva, conservateur, et 2 sont des amis de M. Gaston y Marin, qui s'appuie à la gauche libérale, parti de M. Alba.

M. Marquez Caballero, gouverneur civil de Barcelone, M. Buenaventura, M. Sanchez Canete, gouverneur civil de Valence, et les autres gouverneurs n'ont pas d'étiquette politique.

UN GRAND ACTEUR DE L'ÉCRAN

Charlie Chaplin, le célèbre acteur de cinéma américain, qui est d'origine britannique, fait actuellement un séjour en Angleterre. Il a reçu un accueil chaleureux à Londres, où il a tenu à parcourir les pauvres quartiers où il passa son enfance.



Cliché Alam

CHARLIE CHAPLIN

La crise politique en Australie

Londres, 1^{er} mars.

On envisage la dissolution des deux Chambres australiennes et des élections générales à une date prochaine. Cette crise politique résulte du nouveau projet de loi du ministre Scullin tendant à l'émission de 18 millions de livres sterling de plus.

On dit à Canberra que, si cette mesure est votée par la Chambre des représentants, elle sera certainement rejetée par le Sénat australien.

LES AFFAIRES DE L'INDE

Lucknow, 28 février.

Les villageois de Nanpara, qui se refusaient à payer leurs impôts, ont attaqué à coups de bâtons et tué le percepteur. Trois policiers et trois villageois ont été blessés. 46 personnes ont été arrêtées.

Nouvelle-Delhi, 1^{er} mars.

Le vice-roi et Gandhi ont eu un entretien qui a duré trois heures et demie.

Delhi, 2 mars.

Le comité nationaliste serait satisfait des explications données par Gandhi, à la suite de son long entretien avec le vice-roi. On se montre optimiste sur l'issue des conversations en cours.

La discorde entre chefs soviétiques

Moscou, 1^{er} mars.

Le Politbureau a adressé à Boukharine et à Rykof un sévère avertissement parce que, malgré les décisions du congrès, ils compromettent l'unité du parti. Le Politbureau les a avertis que le parti userait de rigueur, s'ils ne cessent pas leur propagande.

GRÈVE ANGLAISE

Londres, 2 mars.

Deux mille mineurs se sont mis en grève à Borsley, dans le comté d'York.

La politique allemande

Brunswick, 2 mars.

Le résultat des élections municipales de Brunswick est le suivant : socialistes, 37,672 (1928, 44,803 voix) ; nationaux-socialistes, 27,040 (3814) ; communistes, 12,236 (1324), parti d'Etat, 1427 ; parti national moyen, 151 ; parti des classes moyennes, 6200 ; nationaux-allemands, 4471 ; liste nationale unifiée, 7922 voix.

Les mandats se répartissent comme suit : socialistes 14, nationaux-socialistes 10, communistes 4, partis des classes moyennes, 7.

Fribourg-en-Brigau, 2 mars.

Au cours d'une manifestation socialiste à Mühlheim, une bagarre s'est produite entre 80 nationaux-socialistes et 40 socialistes chargés de maintenir l'ordre dans la salle. Ces derniers, aidés par la gendarmerie, parvinrent à expulser les perturbateurs. Il y a eu plusieurs blessés.

Des bagarres ont également éclaté au cours d'une réunion socialiste à Kaiserstuhl. Là aussi, plusieurs personnes ont été blessées.

LA PRESSE CATHOLIQUE

Paris, 28 février.

En exécution des décisions prises en septembre dernier à Bruxelles au congrès universel de la presse catholique, une commission vient de se réunir à Paris, où était représentée notamment la Suisse. La commission a délibéré sur divers problèmes relatifs à l'information de la presse catholique et sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre à celle-ci de seconder de façon efficace l'action catholique préconisée par le pape Pie XI.

La famine en Chine

Changhaï, 28 février.

On publie des informations dramatiques sur la famine au Kansou. Le nombre des victimes atteindrait 4 millions. Un millier de personnes meurent chaque semaine. Des cantons entiers sont couverts de cadavres.

UNE PIÈCE INTÉPESTIVE

Paris, 1^{er} mars.

Quelques désordres se sont produits, samedi soir, à la fin de la représentation de l'Ambigu, où l'on jouait *L'Affaire Dreyfus*.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Baisse de la farine

La société des meuniers de la Suisse centrale a décidé de réduire de 3 francs par 100 kg. le prix des farines panifiables.

Echos de partout

LA RÉSURRECTION DU PANTALON ROUGE

Du Temps de Paris :

Voici qu'on annonce dans l'armée française une résurrection : celle du pantalon rouge. Disparu avec la guerre, il renaîtrait, d'abord dans la grande tenue des officiers, puis, peu à peu, on le verrait arborer par toutes les troupes métropolitaines. L'infanterie revendrait à la tunique noire et au pantalon rouge, l'artillerie au pantalon noir avec bandes rouges, et la cavalerie, enfin, quittant ses uniformes d'après-guerre, se mettrait, elle aussi, au diapason.

Tous ces détails vestimentaires donnés dans les journaux spéciaux n'intéressent pas seulement les soldats présents et futurs. Dans un pays de service obligatoire comme le nôtre, la tenue du temps de paix a son importance, ne fût-ce que pour l'œil des citoyens et la satisfaction profonde des nourrices et bonnes d'enfants. Aussi bien le pioupiou français a toujours été un peu coquet ; il souffre lorsqu'on lui fait endosser des habits qui ne sont pas à sa taille. Volontiers, il ajoute à l'uniforme un grain de fantaisie. Jadis, quand il ne portait pas sur la tête l'affreux bonnet de police d'aujourd'hui, qui disparaîtra avant peu, affirmait-on, mais qui fait ressembler l'infortuné soldat, en attendant, à ce que le soldat français soit le plus mal habillé de tous les soldats du monde ? Pourquoi s'acharne-t-on à ce que ses habits aillent mal, à ce que son aspect soit lourd, à ce qu'il soit engoncé plus que vêtu ?

N'espérons pas d'ailleurs que la renaissance du pantalon rouge donnera, soudain, du génie aux tailleurs militaires.

MOT DE LA FIN

Un malheureux candidat, qui soutenait sa thèse de médecine tomba sur un examinateur pointilleux, qui, lui tendant mille embûches, le mit dans de fâcheux embarras.

— Enfin, monsieur, dit le professeur, il me faut au moins pour terminer une bonne réponse... Voyons, dites-moi, qu'est-ce que créer ?

— Créer, balbutia le candidat ahuri, créer c'est faire quelque chose de rien...

— Allons ! c'est bien, monsieur ; nous allons vous créer docteur !

Confédération

LA VOTATION DU 15 MARS

Le comité du parti radical de Schaffhouse a décidé de recommander le rejet du nouveau quotient électoral pour la nomination des conseillers nationaux. Par contre, il est favorable à l'extension de la législation.

L'assemblée du parti démocratique du canton de Zurich a décidé, après une vive discussion, de repousser les deux projets qui font l'objet de la votation fédérale du 15 mars.

L'assemblée des délégués du parti populaire bourgeois du canton de Glaris a décidé l'acceptation du projet relatif à l'élévation à 22,000 du chiffre électoral pour les élections au Conseil national. Par contre, le projet de prolongation du mandat fédéral a été repoussé.

L'assemblée des délégués du parti conservateur des Grisons a élu à l'unanimité M. Bossi, conseiller national, comme président, en remplacement de M. Brügger, conseiller aux Etats, M. Willi, conseiller d'Etat, a été élu vice-président, également à l'unanimité. L'assemblée a décidé à l'unanimité de recommander aux membres du parti d'accepter les projets soumis au peuple le 15 mars.

L'assemblée des délégués du parti argovien des paysans et bourgeois a décidé à l'unanimité d'approuver les projets de loi sur l'augmentation de la législation des conseillers nationaux et l'élévation du chiffre électoral pour leur élection.

L'assemblée des délégués du parti radical du canton de Thurgovie a décidé d'approuver une réduction du nombre des membres du Conseil national ; par contre, elle a décidé par 60 voix contre 53 de rejeter la prolongation de la législation.

L'assemblée des délégués du parti démocratique du canton de Glaris s'est prononcée en faveur du projet d'assurance-vieillesse et survivants et en faveur de l'impôt sur les tabacs.

L'assemblée s'est prononcée contre l'augmentation du chiffre électoral pour le Conseil national, mais en faveur de la prolongation de la durée des fonctions du Conseil fédéral et du Conseil national.

Le comité central du parti radical argovien s'est prononcé en faveur des projets soumis à la votation fédérale.

Les délégués du parti des paysans zuricois se sont prononcés en faveur des projets soumis au peuple le 15 mars.

Le parti radical du canton de Zurich a décidé à l'unanimité de voter oui le 15 mars.

Le comité du parti radical du canton de Zoug s'est prononcé en faveur de la prolongation des mandats. La liberté du vote a été décidée en ce qui concerne le chiffre électoral pour le Conseil national.

L'assemblée des délégués des organisations chrétiennes-sociales s'est prononcée en faveur de la prolongation des mandats des conseillers nationaux et des conseillers fédéraux. Elle a décidé par 79 voix de laisser la liberté de vote sur le chiffre électoral ; 78 voix se sont prononcées contre la réduction du nombre des conseillers nationaux.

Au Grand Conseil de Genève

Dans sa séance de samedi, le Grand Conseil de Genève a voté en troisième débat le projet de loi constitutionnelle introduisant la représentation proportionnelle pour les conseils municipaux et communes de plus de 800 habitants.

La proposition a été votée par 48 voix (socialistes et chrétiens-sociaux), contre 37.

La lutte contre les communistes

Hier dimanche, à Neuhausen (Schaffhouse), a eu lieu l'élection du président de la municipalité, qui était précédemment un communiste. L'élection n'a pas eu de résultat, aucun candidat n'ayant réuni la majorité absolue de 681 voix. Deux bourgeois étaient opposés à deux communistes.

L'inspecteur cantonal des forêts valaisannes

M. Henri Evéquo, inspecteur des forêts du canton du Valais, a démissionné pour raison de santé, après avoir exercé ces fonctions pendant 45 ans.

LA LIGNE VIÈGE-ZERMATT

Les communications ferroviaires dans la vallée de Zermatt ont été rétablies entre Viège et Saint-Nicolas.

Comprimés d'ASPIRINE
contre les douleurs!
Le tube de verre, frs. 2.-. Dans les pharmacies.

CERCLE FRIBOURGEOIS DE GENÈVE

Le Cercle fribourgeois de Genève a fêté carnaval par une soirée en tous points réussie. Ce fut non seulement un régal gastronomique, mais encore un régal littéraire. Fribourgeois et Fribourgeoises ont vécu quelques heures exquises qui leur ont rappelé le carnaval de leur cher canton de Fribourg. Après une excellente choucroute, servie par M. Prost, à l'hôtel du Jura, M. le président Fragnière a pris la parole et, dans un magistral discours, a rendu hommage aux autorités fribourgeoises et genevoises et a remercié les nombreuses délégations des sociétés amies pour leur fidèle attachement au Cercle fribourgeois. Il a adressé des remerciements tout particuliers aux délégués du corps de musique la Landwehr, de Genève. Cette sympathique société a exprimé au Cercle fribourgeois, dans de nombreuses circonstances, les sentiments d'une sincère amitié ; aussi c'est avec enthousiasme que l'assemblée a proclamé membres d'honneur du Cercle MM. Vachoux, sergent-fourrier, et John Hofmann, sergent-major. Deux beaux diplômes leur furent remis.

Après d'autres nombreux discours, entre lesquels M. Philippe Joye, major de table, fit intercaler nos chants populaires, M. Marcel Tinguely recita de délicieuses poésies pour les vœux. M. Morand recita en patois quelques bonnes farces et les traduisit en français pour les « illettrés ».

Une franche gaieté régna entre Fribourgeois, Vaudois, Valaisans et Genevois.

Exposition nationale d'art appliqué à Genève

Les artistes, artisans et industriels désirant participer à cette Exposition par l'envoi d'ouvrages importants (ensembles mobiliers, vitraux et mosaïques) sont priés d'en adresser les projets d'ici au 31 mars au plus tard. Renseignements et règlements peuvent être obtenus au Secrétariat de l'Œuvre, 12, place de la cathédrale, Lausanne.

Une bonne mesure du gouvernement vaudois en faveur des domestiques de campagne

Le Conseil d'Etat de Vaud vient de saisir le Grand Conseil d'un important projet de loi, revisant la loi actuelle sur les améliorations foncières.

Un principe nouveau est celui de l'intervention de l'Etat, sous forme de subventions, en faveur de la construction de maisons pour ouvriers agricoles, de façon à faciliter le logement du personnel rural marié.

Le référendum contre l'impôt sur le tabac

La demande de référendum lancée par les communistes contre la loi d'impôt sur le tabac et les cigarettes a recueilli 31,565 signatures.

Nouvelles financières

Banque populair suisse

Le conseil d'administration de la Banque populaire suisse a nommé directeur de l'arrondissement de Berne M. H. Flickiger, jusqu'ici directeur de la Banque cantonale de Berne.

La Banque centrale coopérative

La Banque centrale coopérative a eu, samedi après midi, près de Bâle, son assemblée générale. 81 membres étaient présents, représentant un capital de participation de 6,361,000 fr. L'assemblée a approuvé les comptes de 1930. Elle a décidé de verser un intérêt de 5 % brut sur les bons de participation, 200,000 fr. au fonds de réserve et de reporter à nouveau 37,480 fr.

L'or russe

La Banque d'Etat russe a effectué un nouvel envoi d'or d'un montant de 20 millions de marcs à la Reichsbank, à Berlin. Le total des envois d'or de la Banque d'Etat russe depuis le début de l'année atteint 80 millions de marcs.

Banque hypothécaire suisse

L'assemblée des actionnaires de la Banque hypothécaire suisse, à Soleure, a décidé la répartition d'un dividende de 5 1/2 %.

AVIATION

Les records de distance et de durée en circuit fermé

Vendredi, les équipages Le Brix-Doret et Bossoutrot-Rossi poursuivirent leurs tentatives. Vendredi matin, à 10 h. 28, le *Trait d'Union* avait parcouru 4,200 kilomètres en 28 heures de vol. L'après-midi, à 3 h. 2, il avait parcouru 4,800 kilomètres en 32 heures 2 minutes.

D'autre part, à Oran (Algérie), le vol de Bossoutrot et Rossi continuait dans d'excellentes conditions ; le temps restait très beau. A midi, vendredi, Bossoutrot et Rossi, après 26 heures de vol, avaient parcouru 3,750 kilomètres, à la vitesse moyenne horaire de 130 kilomètres.

Les aviateurs Bossoutrot et Rossi ont finalement battu le record du monde de distance en circuit fermé, en parcourant 8,805 kilomètres en 75 h. 23 m. de vol.

La ligne Londres-Afrique

La compagnie anglaise Imperial Airways a inauguré, samedi matin, la nouvelle ligne aérienne reliant Londres avec l'Afrique centrale. Neuf avions se sont envolés de l'aérodrome de Croydon, emportant le courrier postal et une charge de marchandises à destination de l'Afrique septentrionale et centrale. 40,000 lettres ont été transportées.

TRIBUNAUX

La police des cinémas

(De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral.)

Un propriétaire de cinéma avait reçu en location, d'une maison de Bâle, un film sonore qu'il avait l'intention de donner pendant quelque temps, en octobre 1930. Il avait estimé inutile de soumettre ce film, représenté déjà dans plusieurs localités suisses, à la commission de contrôle de la commune de Coire. Diverses annonces avaient paru à ce sujet dans la presse, tandis que des photographies affichées sur la façade du cinéma avaient attiré l'attention du public sur quelques-unes des principales scènes.

Le recteur et le directeur du séminaire du Collège cantonal grison, après avoir vu le film, la veille de la représentation, firent un rapport au Conseil d'Etat, en déclarant que le film en question ne devait pas être joué devant la jeunesse, ensuite de quoi le gouvernement décida, le jour même de la représentation, d'interdire cette dernière. Le film Der blaue Engel devait, disait-il, être considéré comme immoral et inconvenant, au sens de l'article 6 de l'ordonnance grisonne sur les cinématographes, lequel interdit tous films immoraux ou de nature à blesser le sentiment religieux ou les convenances, ainsi que toute réclame de ce genre pouvant nuire à la jeunesse. Or, il était difficile de limiter l'interdiction aux seuls écoliers, qui n'eussent pas manqué de croire que le film n'était pas autorisé parce qu'il caricaturait un instituteur. La responsabilité des pouvoirs publics et des autorités scolaires vis-à-vis de la jeunesse leur faisait un devoir de demander aux parents de renoncer à ce film.

Avec l'assentiment du Département de justice et police, une représentation à laquelle assisteraient qu'un nombre restreint d'invités fut donnée. Le film fut interdit.

Le propriétaire du cinéma et deux autres personnes qui s'étaient jointes à lui recoururent au Tribunal fédéral en alléguant une violation de l'article 4 de la constitution fédérale.

Le Conseil d'Etat grison, estimant les recourants, avait fait preuve d'arbitraire en ne suivant pas la procédure prescrite à l'article 7 de la loi grisonne, selon laquelle tous les films de la réclame filmée sont soumis au contrôle des communes, l'organe de contrôle ayant le droit de faire supprimer certaines parties d'un film ou d'interdire sa présentation au public.

L'article en question reconnaît, en outre, aux intéressés la faculté de recourir contre une décision de l'organe communal de contrôle en s'adressant au Conseil communal, qui tranche définitivement; mais, jusqu'à son prononcé, aucune réclame ne doit être faite.

Donc, le Conseil d'Etat n'était pas compétent pour interdire un film en vertu de l'article 6, dont il faisait une application arbitraire dans le cas particulier.

Les recourants demandaient qu'un expert fût appelé à déclarer si le film en question était immoral ou inconvenant. Ils alléguaient, en outre, une violation de la liberté individuelle (art. 9 de la constitution cantonale) à l'endroit des clients du cinéma, et une violation de la liberté de commerce et d'industrie, en ce qui concernait le propriétaire de l'établissement.

Le Tribunal fédéral a admis le recours, non pas comme l'ont donné à entendre certains communiqués de presse, parce qu'il aurait estimé que l'interdiction du film n'était pas fondée, mais uniquement parce que les autorités grisonnes n'avaient pas suivi la voie normale et légale pour aboutir à l'interdiction.

En effet, d'après l'article 7 de l'ordonnance du Grand Conseil grison sur les cinématographes, entrée en vigueur le 1er juin 1930, le contrôle des films est du ressort des communes, qui doivent désigner l'organe compétent. En l'occurrence, celui-ci eût dû examiner si le film Der blaue Engel présentait un danger moral pour la jeunesse ou était de nature à blesser les convenances. Or, l'organe de contrôle de la commune de Coire n'a pas été appelé à fonctionner. Il n'a pas vérifié le film, de sorte que le propriétaire du cinéma visé n'a pas pu recourir au Conseil communal. Le Conseil d'Etat a donc agi de son propre chef, en passant par-dessus les organes responsables.

Il est vrai que le Conseil d'Etat grison s'est jugé compétent parce que son Département de la police est chargé d'exercer dans le canton une surveillance générale sur les cinématographes. Mais cela ne saurait signifier que le gouvernement a un pouvoir de contrôle, en concurrence avec les organes communaux. Il est dit formellement que l'organe communal de contrôle tranche en première ligne et que le Conseil communal se prononce en tant qu'instance de recours, dont les décisions sont définitives.

Il n'y a donc pas possibilité de recours au Conseil d'Etat et celui-ci n'a pas le pouvoir d'interdire des films d'une manière définitive. Le Conseil d'Etat n'a que la faculté, en vertu de son droit de surveillance générale, de veiller à ce que les communes ne négligent pas leur devoir de contrôle, sans pouvoir se substituer à elles.

Dans certaines circonstances, il peut suspendre la représentation d'un film pour que la commune puisse effectuer le contrôle prévu. Si un directeur de cinéma ne soumet pas ses films à l'organe compétent, il court le risque de voir suspendre les représentations jusqu'à ce qu'une décision ait été prise.

Il semble bien que l'organe de contrôle de la commune de Coire fût insuffisant. Il eût pu cependant se prononcer sur l'admissibilité du film. La mesure prise par le Conseil d'Etat était donc arbitraire, puisqu'il ne pouvait prononcer une interdiction définitive sans excéder sa compétence.

Le jugement du Tribunal fédéral n'autorise toutefois pas le cinéma intéressé à faire représenter le film objet de l'interdiction ainsi levée. Il devra soumettre au préalable ce film au contrôle communal, qui tranchera. —ld

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Le crime du train Bruxelles-Cologne

L'Algérien Ahmed, arrêté à la suite du crime commis dans le rapide Bruxelles-Cologne, a avoué être l'auteur de l'assassinat de M. Schwarz. Il a déclaré que, après avoir acheté un marteau dans un bazar de Bruxelles, il avait cherché un compartiment où il n'y avait qu'un seul voyageur. S'y étant installé, il avait fait semblant de dormir. Passé la gare de Tirmont, dernier arrêt avant Liège, le voyageur s'étant endormi, Ahmed prit le marteau qu'il avait déposé dans le filet et frappa sa victime. Certain de l'avoir tué, il lui enleva son portefeuille, ainsi que sa montre, puis, ouvrant la vitre de la voiture, il jeta le cadavre sur la voie.

Les gaz industriels meurtriers

La Libre Belgique dit que, vendredi soir, une vague de gaz délétères s'est de nouveau répandue sur les communes de Tilleur et de Selessin, dans la province de Liège. Une trentaine de personnes ont été incommodées. Le Parquet de Liège s'est rendu sur les lieux.

Les loups en Espagne

De nombreuses bandes de loups sont descendues de la Sierra Culebra (Espagne) et sont entrées dans de nombreux villages, terrorisant les populations. Des chiens et une cinquantaine de pièces de bétail ont été tués et dévorés. Au cours d'une grande battue, une grande quantité de loups ont été tués.

Naufrage

Le vapeur Comercio a coulé au large du cap Pena (Espagne), au cours d'une tempête. Sept membres de l'équipage se sont noyés.

Collision de trains

Au Transvaal, le train postal allant de Johannesburg au Cap est entré en collision avec un autre train. Un voyageur du train postal a été tué. Il y a de nombreux blessés.

Les avalanches

On mande de Domodossola qu'une formidable avalanche est descendue du mont Bassodino, dans le Val Formazza, surprenant six ouvriers occupés à la construction d'un tunnel et qui ont été ensevelis.

La mort tragique d'un général italien

L'enquête sur la mort tragique du général Graziani exclut l'hypothèse d'un crime. L'argent que le général portait sur lui n'a pas été touché et ses bagages sont intacts. Une serviette contenant des documents importants a été retrouvée. La mort du général paraît due à une violente secousse du train alors qu'il se rendait au cabinet de toilette. Le général doit avoir été projeté violemment contre la portière du wagon, qui s'ouvrit, et il tomba sur la voie.

Neige et tonnerre

Une tourmente de neige s'est abattue sur Paris, pendant la nuit de samedi à hier dimanche, accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre.

Trotzky incendié

Un incendie a détruit, à Prinkipo (Dardanelles), la villa habitée par Trotzky. Celui-ci, avec les membres de sa famille, a réussi à fuir. Il s'est réfugié dans un hôtel du voisinage. L'incendie est dû à une négligence.

Incendie d'usine

Un incendie a éclaté, hier matin dimanche, aux usines de Schluessche, dans le pays de Bade. L'installation provisoire des transformateurs et des baraquements ont été détruits. Environ deux cents ouvriers n'ont eu que le temps de se sauver. Les dommages sont importants.

SUISSE

En jouant avec une cartouche

Samedi, deux fils de M. Jean-Daniel Moreillon, demeurant à la Lécherette près Gryon (Vaud), ayant trouvé une cartouche à blanc de mitrailleuse, voulurent la faire éclater. L'aîné, Edouard, fit flamber une allumette et la plaça sur la cartouche, qui fit explosion. L'enfant reçut dans le côté un fragment de l'enveloppe métallique de la cartouche. Son frère fut blessé dans la région de l'estomac, au visage et aux mains.

L'aîné a la foie perforé.

Des amateurs d'art ancien

Au château de Corelles, près de Concise, momentanément inhabité, le surveillant a constaté que des voleurs ont enlevé deux tapisseries du XVIII^e siècle. Le 5 septembre dernier déjà, des voleurs ont emporté du château de Chamblon sur Yverdon une grande tapisserie.

Les accidents de la route

Hier dimanche, à Bâle, M. Jacob Ernst, ancien chef aiguilleur, a été victime d'un accident de side-car, près de l'arsenal. Projeté hors du caisson, il a eu le crâne fracturé. Il est décédé à l'hôpital des suites de l'accident.

Rixe mortelle

Hier matin, dimanche, à Lausanne, au cours d'une altercation après boire, pour un motif futile, Jules Moser, manœuvre, habitant Renens, a été frappé de quatre coups de couteau à l'épaule et à la tête. Il a succombé peu après dans une pharmacie voisine où il avait été transporté.

Trois individus ont été arrêtés. L'un d'eux, Louis Pache, demi-frère ou beau-frère de la victime, est soupçonné d'être l'auteur du meurtre.

En transportant du bois

Près de Rougemont (Vaud), M. Hans Schlappi, fils d'un fermier d'alpage, qui était allé chercher du bois avec une luge, a été, à la descente, emporté par la charge et enfoncé dans la neige, où il est mort étouffé.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

L'accord naval franco-italien

Paris, 2 mars.

(Havas.) — Tous les journaux commentent très longuement et, d'une façon générale, favorablement la réalisation de l'accord naval.

Le Petit Parisien en souligne surtout la portée politique. Ce qui est essentiel et valait bien une certaine largeur de vues, c'est que la France et l'Italie déclarent également adhérer au traité de Londres. Ce qui est essentiel aussi, c'est qu'une ère de relations plus heureuses va s'ouvrir sur cette base entre la France et l'Italie et que, à la faveur de cette atmosphère rassérénée, les autres problèmes pendans pourront être plus aisément résolus.

Le Matin et le Petit Journal expriment aussi une opinion très favorable.

L'Echo de Paris écrit :

« La marge de supériorité consentie à la France, soit environ 150,000 tonnes en unités modernes, a subi une retouche peu importante. Reste à savoir comment ces 150,000 tonnes sont réparties. Nous savons seulement que nous aurons le même nombre de croiseurs de 50,000 tonnes que l'Italie, puisque 70,000 tonnes de sous-marins nous sont allouées. Or, le traité de Londres n'accorde que 53,453 tonnes de sous-marins à chacun des trois Etats ayant signé l'accord. Pour ce qui est des croiseurs, l'Italie, placée sur le même plan que la France à Washington, en 1921, ne peut pas immédiatement suivre la France, puisque celle-ci va mettre en chantier un type supérieur aux bateaux de 23,000 tonnes. En dernier lieu, il est difficile de juger définitivement l'accord, vu le manque de chiffres détaillés. Toutefois, il circonscrit jusqu'en 1936 la croissance de la flotte italienne, mais il fixe définitivement les gains réalisés aux dépens de la France, depuis dix ans. »

Le Journal écrit :

Jusqu'à plus ample information, nous pouvons considérer l'accord comme favorable. La combinaison a l'avantage d'éliminer une cause de conflit et de réaliser un rapprochement. Quel parti en tirera-t-on ? Voilà la question. Les ministres Henderson et Briand parlent de contribuer au progrès général de l'œuvre de la consolidation de la paix. C'est très vague. M. Henderson, devant la presse anglaise, a été toutefois plus précis. Il a dit que le grand avantage de l'accord sera de permettre de pousser activement la préparation de la conférence du désarmement. Très bien. Cela signifie-t-il que l'Italie et l'Angleterre vont se rallier à la conception française, d'après laquelle la conférence de 1932 va chercher les résultats pratiques compatibles avec le maintien strict des traités et les sauvegardes de sécurité ? Ce n'est pas précisément le thème que M. Henderson et M. Mussolini soutenaient dans leurs dernières manifestations publiques.

Londres, 2 mars.

On mande de Rome au Daily Mail : M. Grandi, ministre des affaires étrangères d'Italie, a fait hier la déclaration suivante : « Je suis très satisfait. L'Italie a consenti de lourds sacrifices, mais ils sont nécessaires pour la paix du monde. »

Londres, 2 mars.

Le Daily Mail écrit, au sujet du récent accord naval franco-italien :

Suivant des renseignements puisés dans des milieux français, l'accord laisse la France libre de construire des navires de guerre, dont un de 23,000 tonnes sera mis prochainement en chantier pour répondre au dernier navire de guerre allemand. Les concessions françaises vis-à-vis de l'Italie n'auraient trait qu'aux sous-marins. La limite d'âge des croiseurs serait augmentée afin de réduire le montant des nouveaux tonnages que la France doit construire avant 1936.

Londres, 2 mars.

(Havas.) — Tous les journaux commentent avec une vive satisfaction la conclusion de l'accord naval entre la France et l'Italie. La presse souligne le fait que l'accord tripartite va devenir un pacte des cinq puissances. Elle rend hommage aux qualités d'hommes d'Etat des négociateurs.

La plupart des journaux, le Daily Telegraph en particulier, insistent sur le fait que l'accord supprimera un des plus grands obstacles aux négociations en faveur du désarmement.

Le Daily Telegraph dit que cet accord couronne les efforts de la Grande-Bretagne et suscitera un intérêt aussi grand à Washington et à Tokio qu'à Londres.

Le Daily Herald (travailliste) considère que le nouveau pacte qui met fin à la course aux armements est d'un heureux augure pour la conférence du désarmement.

Londres, 2 mars.

(Havas.) — Le Daily Telegraph, à propos de l'accord naval, examine les conséquences qu'aurait pu avoir pour la Grande-Bretagne un conflit entre la France et l'Italie. Ce journal ajoute que ce problème avait, depuis de nombreux mois, retenu tout particulièrement l'attention de l'amirauté.

Paris, 2 mars.

On télégraphie de Rome au Temps :

Dans les milieux officiels du gouvernement italien, on relève avant tout la valeur politique de l'accord réalisé. On déclare à ce sujet qu'un grand pas vient d'être accompli en ce qui concerne la solution des problèmes généraux de la paix et qu'un tel fait répandra dans toute l'Europe une nouvelle et plus limpide atmosphère. On considère, en outre, l'accord comme un bon précédent pour la conférence du désarmement et comme susceptible de préparer le terrain pour d'autres ententes. On juge enfin que ses conséquences seront favorables non seulement aux problèmes géné-

raux que pose la situation actuelle mais aussi aux rapports spécifiques italo-français. Sur ce point, il paraît certain que toute rivalité navale étant écartée, les questions franco-italiennes pourront être examinées dans une atmosphère plus favorable. Déjà, une véritable détente s'est manifestée ces derniers temps dans les relations entre les deux pays. Il semble donc que dans cette nouvelle ambiance, les problèmes intéressant la France et l'Italie s'achèveront peu à peu dans la voie d'une solution réciproquement profitable. Mais la presse passe plutôt en glissant sur ce sujet. Le thème n'est qu'indiqué. En revanche, tous les journaux voient dans les conversations de Rome et dans l'accord intervenu un renouveau de la cordialité traditionnelle des rapports italo-britanniques. C'est là du reste une excellente nouvelle, car dans l'état actuel des rapports franco-britanniques, la France ne peut que se féliciter de voir l'Italie confirmer ses bonnes relations avec l'Angleterre.

Rome, 2 mars.

Au Vatican, on a suivi avec un vif intérêt les conversations pour l'accord naval. On souhaite la complète réussite des négociations, car elles contribueront à la pacification du monde. On sait combien le désir de cette pacification tient au cœur du Saint-Père et que les instructions imparties aux catholiques du monde entier tendent à favoriser tous les efforts sérieux et sincères en faveur de la paix.

L'opposition à M. Macdonald

Londres, 2 mars.

Le Daily Telegraph écrit : Les milieux trade-unionistes ne prennent pas au sérieux l'appel de sir Oswald Mosley pour obtenir 400 candidatures afin de présenter son nouveau parti aux élections législatives. Ce journal souligne que les frais considérables qu'un tel nombre de candidats entraînerait et surtout l'absence totale d'organisation rendraient ce projet pratiquement irréalisable.

Londres, 2 mars.

Suivant le Daily Herald, le parti travailliste envisagerait d'opposer à sir Oswald Mosley et à ses partisans des candidatures officielles, aux prochaines élections, s'ils donnaient leur démission de membres du parti travailliste parlementaire.

La campagne contre M. Baldwin

Londres, 2 mars.

Le Morning Post, conservateur, commentant la déclaration du lieutenant colonel Moore Brabazon qui a retiré sa candidature à l'élection partielle de Saint-Jean, a déclaré aux journaux que le plus grand service que M. Baldwin pourrait rendre à son pays serait de démissionner (voir 1^{re} page). Le journal fait observer que le parti conservateur a réitéré sa confiance à M. Baldwin en octobre dernier.

Les finances allemandes

Leipzig, 2 mars.

(Wolff.) — A l'occasion de l'ouverture de la foire de Leipzig, M. Luther, président de la Reichsbank, a dit que les charges qui pèsent sur l'Allemagne ont augmenté de 500 millions de marks malgré la crise grave que traverse le pays. Cependant, la monnaie allemande n'est pas menacée. On se rend compte de plus en plus que les charges des réparations qui pèsent sur l'Allemagne ruinent le marché international. Il est nécessaire de convertir la dette à court échéance en une dette à longue échéance et d'accroître les exportations allemandes. C'est une erreur de croire que l'Allemagne a l'intention de demander un moratoire.

Entre les partis allemands

Brunswick, 2 mars.

(Wolff.) — Dans les élections communales des localités de la campagne, on constate également une forte augmentation du nombre des voix obtenues par les nationaux-socialistes et par les communistes, au détriment des socialistes et des autres partis.

Strasbourg-Cologne, 2 mars.

(Wolff.) — A Frechen, une bagarre a éclaté entre nationaux-socialistes et communistes. Un national-socialiste a été blessé à la tête d'une balle de revolver. Sept communistes ont été arrêtés.

Les troubles au Pérou

Lima, 2 mars.

Dans son manifeste, la marine a déclaré qu'elle s'opposerait à l'envoi de troupes contre les rebelles du Pérou méridional. Elle a demandé au gouvernement d'inviter par aéroplane les chefs des insurgés à venir conférer avec lui à bord du croiseur Grau sous la présidence du commandant en chef de la marine péruvienne.

Buenos-Ayres, 2 mars.

(Havas.) — On mande de Lima que le croiseur Grau a arrêté des transports ayant à bord 2000 soldats envoyés pour réprimer l'insurrection.

Buenos-Ayres, 2 mars.

(Havas.) — On mande de Lima que M. Cerro a démissionné de la présidence.

Londres, 2 mars.

On mande de Lima au Times : Les troupes loyalistes du colonel Sanchez Cerro ont chassé les insurgés près de Piura. Dans leur retraite, ces derniers ont fait prisonnier le commandant des forces de Piura.

Grave accident au Chili

Santiago-du-Chili, 2 mars.

(Havas.) — Douze musiciens militaires qui avaient pris part à un concert offert en l'honneur du prince George d'Angleterre se sont noyés en traversant le lac Llanquihui pour se rendre à Valdivia, la barque dans laquelle ils se trouvaient étant entrée en collision avec un autre bateau. Sept autres musiciens ont été sauvés.

Le voyage du prince de Galles

Buenos-Ayres, 2 mars.

(Havas.) — Après la traversée des Cordillères, le prince de Galles et le prince George sont arrivés à Paríloche en Argentine.

La police de New-York

New-York, 2 mars.

(Havas.) — A la suite de la recrudescence des crimes et des vols et afin de rassurer l'opinion publique, les autorités ont fait opérer des descentes de police dans les bars clandestins et les clubs de nuit. De nombreuses automobiles montées par des détectives ont circulé dans les rues de la ville. 8500 policiers supplémentaires ont pris part à ces opérations.

Le travail de nuit aux Etats-Unis

Charlotte (Caroline du nord), 2 mars.

(Havas.) — Le secrétaire de l'association de l'industrie cotonnière des Etats-Unis a déclaré que le 83 % des usines textiles ont accepté de supprimer le travail de nuit pour les femmes et les mineurs. Ce travail sera donc aboli dans toute cette industrie.

La bibliothèque de Trotzky

Stamboul (Constantinople), 2 mars.

Toute la grande bibliothèque de Trotzky a été détruite dans l'incendie de la villa qu'il habitait à Principo. Les archives, contenant de nombreuses lettres échangées avec Lénine, ont été sauvées.

Le mauvais temps

Stockholm, 2 mars.

(Havas.) — Une tempête de neige sévit dans le sud de la Suède. La circulation est interrompue sur plusieurs routes et petits chemins de fer.

Nouveau cyclone dans un archipel océanien

Suva, 2 mars.

(Havas.) — Un nouvel ouragan sévit dans la région nord de Penang, au nord de Suva (îles Fidji), et se dirige vers le sud-est. La rivière Renva, qui avait débordé la semaine dernière, monte à nouveau, et les riverains ont été obligés d'évacuer leurs habitations.

Suva, 2 mars. On annonce officiellement que cent personnes, dont soixante-quatre Européens, ont péri au cours de l'ouragan.

NÉCROLOGIE

Le docteur Perrin

A Genève, samedi, est décédé, à l'âge de 38 ans, le docteur Rodolphe Perrin. Appelé au domicile d'une malade, le médecin s'est affaissé brusquement. Il est mort d'une embolie.

M. Perrin, originaire du canton de Fribourg, s'était établi, il y a huit ans, à Genève et s'était fait dans les milieux ouvriers une grande clientèle.

PETITE GAZETTE

Un tableau de prix

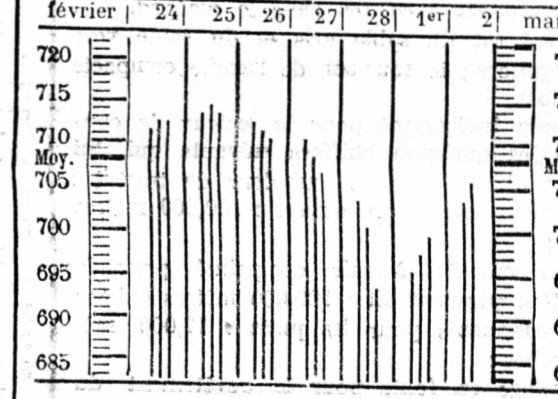
A New-York, un tableau de Gainsborough « L'enfant au bonnet », a été adjugé aux enchères pour 295,000 francs.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Cercle de Saint-Pierre, section cadette. — Ce soir lundi, à 8 h. 1/2, séance administrative. Présence indispensable.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

2 mars



THERMOMÈTRE

Table with 2 rows of temperature data for Feb 24-28 and Mar 1-2. Columns include date, min, max, and other readings.

Pour la langue française

En Suisse romande, on emploie un substantif cote et un verbe coter, dont le sens n'a rien d'approchant de la cote de l'impôt ou de la façon de marquer les prix d'une marchandise ou d'une valeur. Ce verbe coter, transporté du patois, signifie appuyer, consolider, étayer, au moyen d'une pièce de bois, qu'on appelle cote. Il ne faut retenir ce sens que pour parler en patois.

LE STIMULANT Aperitif au vin et quinquina

Les tunnels sous l'Escaut

Liège, 27 février.

Parmi les grands ports européens qui jouent un rôle dans notre économie nationale, Anvers est certainement l'un des plus importants. Sa situation géographique privilégiée, l'incomparable réseau de voies fluviales et ferrées qui le dessert permettent un facile acheminement des marchandises de ou vers la Suisse. Le développement du port de Bâle en est une preuve. Aussi, un aperçu sur les grands travaux qui vont doter Anvers de deux tunnels sous l'Escaut ne manquera certainement pas d'intéresser les lecteurs de la *Liberté*.

Un premier article aura pour sujet la description des tunnels ; un second la réalisation de ces œuvres d'art.

L'Escaut, au parcours sinueux, forme dans l'agglomération anversoise un méandre très prononcé, laissant sur sa rive droite la ville, le port et ses bassins, sur sa rive gauche une sorte de promontoire, le bourg Sainte-Anne. Ce quartier, groupé autour d'un fort du même nom, est situé sur une île. Il est relié actuellement à la ville par un service de bacs à vapeur. Sa situation et les vastes terrains qui l'entourent permettraient un plus grand développement du port, sans être trop excentrique. Aussi les pouvoirs publics ont-ils décidé de donner un débouché à ce bourg plein d'avenir en creusant sous l'Escaut deux tunnels, l'un destiné aux véhicules, le second aux piétons.

L'entreprise de ces travaux a été confiée à la maison universelle connue « La Compagnie internationale des Pieux Armés Frankignoul », spécialiste pour fondations, ainsi que tous les grands travaux en béton armé. Cependant, pour mener à bien une entreprise aussi spéciale et aussi délicate que la construction de tunnels sous un fleuve, « Les Pieux Franki » se sont entourés des compétences suivantes : M. Henry, ingénieur en chef du Métropolitain de Paris ; M. Ole Singstad, ingénieur en chef du Holland Tunnel à New-York ; la maison Parsons, Klapp, Brinckerhoff et Douglas, à New-York. Cette dernière a déjà agi comme conseil pour la construction d'une quinzaine de tunnels.

Quatorze projets ont été présentés par les « Pieux Franki ». La Société intercommunale de la rive gauche de l'Escaut a retenu le projet le plus économique, prévoyant un tunnel pour véhicules et un second pour piétons. Les dépenses sont évaluées à 280 millions de francs belges. L'entreprise s'est engagée à commander en Belgique le matériel de construction. Les ouvriers belges auront ainsi du travail. Il leur sera payé environ 120 millions. Les travaux dureront 1000 jours ouvrables pour le tunnel principal et 650 jours pour le petit tunnel.

Voici, en quelques mots, la description et les caractéristiques de ces deux ouvrages d'art.

Le tunnel pour véhicules, d'une longueur totale de 2110 mètres, présentera deux rampes à 3 1/2 % de 980 mètres de longueur et un palier de 150 mètres. Les premiers 171 mètres de rampe seront à ciel ouvert. Le tunnel proprement dit de section circulaire sera constitué soit par deux sections annulaires en béton armé, soit par des voussoirs en fonte.

L'entrée du tunnel sur la rive droite sera au canal de l'Ancre, près de la place du Rhin. La sortie sur la rive gauche se trouvera en plein bourg Sainte-Anne.

L'aménagement intérieur du tunnel comportera la chaussée carrossable d'une largeur de 6 m. 75, permettant la circulation dans les deux sens des automobiles et autres véhicules. Sur le côté de la chaussée, sera disposé un étroit trottoir de service. L'air frais amené par un aqueduc sous la chaussée et des tuyères latérales débouchant dans le tunnel en ressortira par un autre aqueduc disposé au-dessus du plafond. L'aération sera effectuée par les conduites d'air, deux puits de 26 m. de profondeur, ainsi que deux centrales de ventilation comprenant 12 ventilateurs : 6 soufflant et 6 aspirant. Un tiers de cet outillage est prévu comme réserve. On y trouvera également tout l'outillage électrique nécessaire comme force motrice et signalisation. L'éclairage du tunnel se fera au moyen de plafonniers encastrés dans le plafond.

Le sol est du sable gris et du sable vert très aquifère ; le sous-sol, de l'argile compacte de Boom.

Il sera intéressant pour le lecteur de connaître les quelques chiffres suivants qui lui donneront une idée de l'ampleur du travail : Terrassements à ciel ouvert : 100,000 mètres cubes ; Terrassements à air comprimé pour le tunnel proprement dit : 100,000 mètres cubes ; Terrassements pour les puits : 17,000 mètres cubes ; Couvelage en fonte pour le revêtement du tunnel proprement dit : 32,000 tonnes ; Assemblage des éléments de couvelage : 1200 tonnes de boulons ; Travaux de parachèvement : 100,000 mètres cubes de béton ; Construction et installation des bâtiments de ventilation, coût approximatif : 30 millions ; Emploi de quelques milliers de planches pour les travaux à ciel ouvert ; Détournement d'un canal souterrain sur la rive droite, sur une longueur de 500 mètres environ pour pouvoir creuser le tunnel ; Puissance nécessaire à l'exécution des travaux : 2200 HP ; Dimensions des centrales : 30 x 15 m.

Le tunnel pour piétons, de dimensions plus réduites, 500 mètres de long, 5 m. 40 de large, sera sensiblement horizontal. Le niveau de la chaussée sera à 24 m. au-dessous du niveau des basses mers. Les puits d'accès seront si-

tués l'un au droit du terre-plein de la Porte d'Eau, l'autre au pied du fort Sainte-Anne. Le tunnel sera entièrement creusé dans l'argile de Boom. De forme circulaire, comme le tunnel pour véhicules, il en reproduit les dispositions.

Le couvelage en sera constitué par des voussoirs d'un diamètre intérieur de 4 m. 30 et d'un diamètre extérieur de 5 m. 40.

Sous la ghaussée de béton armé, seront disposées les canalisations électriques et d'évacuation d'eau. L'éclairage se fera au moyen de plafonniers électriques. Le revêtement des deux tunnels sera en carreaux céramiques émaillés.

Les puits d'accès au tunnel d'une profondeur de 34 m. et d'une largeur de 10 m. seront équipés d'un ascenseur dont la vitesse sera d'un mètre par seconde et d'une superficie utile de 22 mètres carrés, d'un escalier de secours et d'une cheminée d'aération. De même que pour le tunnel pour véhicules, la partie inférieure des puits d'accès formera puisard.

Avant d'arriver à la couche d'argile du tunnel, il faudra traverser un remblai de 7 mètres de limon, de tourbe, des couches de sable gris et vert très aquifères.

Les deux puits seront surmontés d'un bâtiment de surface comprenant les arrivées et les départs des ascenseurs, les escaliers de secours et cheminée d'aération. A l'étage, la salle des machines électriques pour la commande des ascenseurs.

Le délai d'exécution de ces travaux est fixé à vingt-six mois. L'entrepreneur prendra activement toutes les dispositions voulues pour commencer les travaux le 1^{er} mars prochain.

Pour terminer, j'ai l'agréable devoir de remercier ici la « Compagnie internationale des Pieux Franki » de Liège d'avoir bien voulu me communiquer toute la documentation utile pour la rédaction de cet article. « Les Pieux Franki » ne sont pas des inconnus en Suisse, car ils y ont effectué divers travaux, notamment à Munsterlingen, sur les bords du lac de Constance. Il me reste à les féliciter du succès qu'ont trouvé leurs projets auprès des experts et à leur souhaiter la plus grande réussite dans le travail si délicat qu'ils vont entreprendre incessamment. Je me ferai un plaisir d'en faire suivre les stades aux lecteurs de la *Liberté*.

Jean Conte.

LES SPORTS

Le championnat et la Coupe suisses de football

Hier dimanche, la neige et le mauvais temps ont obligé à renvoyer la plupart des matches que nous avions annoncés samedi. Du train dont marche le championnat, on peut se demander quand il sera terminé. Il s'agit de mettre les bouchées doubles si l'on veut en finir avant l'été.

Pour les demi-finales de la Coupe suisse, un seul match a eu lieu, à Lugano, entre l'équipe locale et Urania-Genève ; il s'est terminé par la victoire des Tessinois, qui jouèrent, dès le début, très rapidement, et marquèrent 3 buts dans la première partie du match. Les Genevois se reprirent ensuite, mais il était trop tard et ils ne purent que marquer un but.

Pour le championnat de première ligue, en Suisse romande, Racing-Lausanne a battu Cantonal-Neuchâtel, par 3 buts à 1. Les Lausannois surent mieux que les Neuchâtelois s'adapter à l'état du terrain, qui était recouvert de neige.

En Suisse centrale, Bâle a battu Black-Stars, par 7 buts à 1. Bâle reprend, de ce fait, la tête du classement de son groupe, avec 18 points en 13 matches, devant Nordstern (17 et 13), Aarau (15 et 11), Young-Boys (14 et 11), etc.

En seconde ligue, en Suisse romande, Ville-neuve et Forward-Morges ont fait match nul, 1 à 1, ainsi qu'Etoile-Careuge II et Stade-Nyon (2 à 2). Signalons enfin la très jolie victoire de Fribourg II sur Racing-Lausanne II (4 à 2).

Le concours national de ski

Le 25^{me} concours national de ski a eu lieu samedi et hier dimanche à Adelboden. Il a commencé, samedi, par la course de fond sur 18 km.

Centre toutes prévisions, la première place a été enlevée au favori Paumgarten (Autriche) par le Français Berthel, des Rousses (Jura), champion de France 1929, 1930 et 1931.

Voici le classement : 1. Berthel, France, 1 h. 14 m. 33 sec. ; 2. Paumgarten, Autriche ; 3. A. Julien, Zermatt ; 4. Matt, Allemagne ; 5. Cretin, France.

Hier dimanche, a eu lieu le concours de saut ; en voici les résultats : 1. Chiama, Saint-Moritz, 229,8 points ; 2. Kiehlend, Zurich, 213 ; 3. Zaugg, Arosa, 208 ; 4. Roth, Zurich, 204 ; 5. Trojani, Gstaad, 202 ; 6. Feutz, Mürren, 200.

Le championnat suisse de ski a été finalement gagné par David Zaugg, d'Arosa, avec 423,5 points ; 2. Matt (Allemagne), 423,1 ; 3. Julien, Zermatt.

FRIBOURG

Conférence de carême à Saint-Nicolas

LA CONTRITION

Le R. Père Comerson, des Missionnaires de saint François de Sales, avait à traiter, hier soir, le sujet de la contrition.

Dans sa miséricorde, Dieu veut bien nous offrir le pardon de nos fautes, mais à certaines conditions : il exige qu'on regrette le péché, qu'on l'avoue, qu'on le répare ; et, de ces trois actes pénitentiels, contrition, confession, satisfaction, le premier est sans contredit le plus important, car la contrition suffit parfois à nous obtenir le pardon, tandis que Dieu ne peut jamais justifier une âme qui demeure fermée au repentir.

Quelle est donc la nature de cette contrition si nécessaire ? Quelles qualités en assureront l'efficacité ? Il importe de le bien savoir pour ne pas se faire illusion et croire qu'on a la contrition parce qu'on prononce des formules.

Puisque, selon saint Thomas, le péché nous détourne de Dieu en nous attachant d'une façon libre et désordonnée à quelque bien créé, la contrition, pour rétablir l'ordre dans l'âme, doit y imprimer des mouvements contraires, le détacher du mal et la ramener à Dieu. Elle sera donc d'abord un regret du péché commis, une douleur de l'âme qui reconnaît sa faute, et cette douleur, pour être véritable, doit être intérieure. Pour changer Dieu à l'égard de l'homme, la contrition doit commencer par changer l'homme à l'égard de Dieu, le jeter repentant devant lui comme le prodigue aux pieds de son père, et, puisque Dieu voit le fond du cœur, il ne rendra jamais son amitié à celui qui conserverait à son égard des dispositions d'ennemi et ne se repentirait point sincèrement de lui avoir déplu.

Cette contrition doit encore être universelle, s'étendre à tous les péchés graves qu'on a commis. Toute exception, même à l'égard d'une seule faute, serait une absurdité, mélangant les puissances de l'âme en contradiction avec elles-mêmes. Comment adhérer à tel péché alors qu'on prétend se séparer du mal, et, par là, repousser Dieu de son cœur pendant qu'on l'y appelle ? Le bon propos pourra servir à reconnaître si la contrition a cette universalité indispensable. N'être pas résolu à éviter un péché prouverait qu'on l'aime encore, qu'on n'en a donc pas la détestation requise.

Le péché étant le plus grand des maux, le seul mal véritable, il faut que la contrition soit souveraine, faisant préférer tout sacrifice à l'offense de Dieu, supprimant ainsi dans l'âme le désordre d'une préférence injurieuse accordée à la créature sur le Créateur et rendant à Dieu la première place, la seule qui lui convienne.

Mais, si le péché détourne de Dieu pour attacher à la créature d'une manière déréglée, la pénitence devra être à l'inverse non seulement une séparation d'avec le mal, mais aussi un retour vers Dieu. Il ne suffit donc pas de haïr le mal à cause de sa laideur naturelle, de le regretter et de l'éviter pour des motifs humains ; la véritable contrition est surnaturelle, venant de Dieu parce qu'elle a la grâce et la foi pour principe, et ramenant à Dieu par la confiance et par l'amour. Quand cet amour repentant est assez fort, assez désintéressé pour faire regretter les fautes, non pas à cause des sanctions qu'elles entraînent, mais en raison de l'offense faite à la majesté divine, c'est la contrition parfaite, et le retournement de l'âme est alors si complet qu'il exclut de lui-même le péché et suffit à rendre l'amitié divine.

Le conférencier a terminé en montrant combien il importe donc d'avoir une véritable contrition toutes les fois qu'on s'approche du tribunal de la pénitence. On doit s'y exciter en méditant sur les châtiments du péché, ou, mieux encore, sur l'ingratitude du pécheur et la bonté infinie de Dieu ; et, puisqu'elle est un don divin, il faut la demander avec confiance au Dieu de miséricorde qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qui veut qu'il se convertisse et qu'il vive.

La conférence du R. Père Comerson, si claire, si persuasive et si éloquente, a été écoutée avec une vive attention par le nombreux auditoire de Saint-Nicolas.

Le Comptoir helvétique au profit des vieillards

La date d'ouverture du Comptoir helvétique approche. Le 4 mars, à 2 h., s'ouvriront les comptoirs, qui regorgeront de produits vraiment suisses et qui satisferont les goûts les plus difficiles.

Les kiosques des vingt-deux cantons prendront une bonne partie de la salle du Capitole, où se grouperont encore les kiosques de la tombola, de la roue de la fortune, avec des lots magnifiques, la pêche, les fleurs, les paquets surprises et la poste pour les amateurs de cartes postales. On nous dit même que des Arabes et des Chinois se sont faits nos amis pour servir du café et du thé exquis. Le soir, productions artistiques des sociétés locales et de l'Université, une petite pièce par un groupe d'artistes amateurs, le groupe choral fribourgeois en costumes (il y aura encore beaucoup d'autres costumes), une musique des plus réjouissantes durant toute la durée du Comptoir, soupers chauds, fondus, vins excellents, restauration à toute heure, voilà plus qu'il n'en faut pour que le public fribourgeois se presse en foule au Capitole les 4 et 5 mars, faire une bonne action en se récréant, que peut-on désirer de mieux ?

La votation fédérale du 15 mars

Près de cent cinquante délégués du parti conservateur fribourgeois se sont réunis samedi après midi, au Cercle catholique de Fribourg, pour décider de l'attitude à adopter à l'égard de la prochaine votation fédérale du 15 mars. M. Grand, conseiller national, a présidé la séance, qui fut pleine d'entrain et qui fut honorée de la présence de tous les membres conservateurs du gouvernement, avec, à leur tête, M. Bovet, président du Conseil d'Etat.

M. Grand, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, a montré la signification des modifications constitutionnelles qui seront soumises au peuple le 15 mars, en ce qui concerne la prolongation de trois à quatre ans du mandat des députés au Conseil national et l'élévation du quotient électoral de 20,000 à 22,000 pour ce même Conseil.

M. Perrier, conseiller d'Etat, a fait le rapport français sur ces deux questions. Il a magistralement exposé les raisons pour lesquelles le comité central du parti conservateur suisse a décidé de proposer l'acceptation de ces deux modifications de la constitution.

Le comité cantonal du parti a pris la même décision. C'est un conseiller national glaronnais, M. Tschudy, qui, par voie de motion, a demandé que le mandat du Conseil national fût prolongé de trois à quatre ans. Le Conseil national a accueilli cette motion avec faveur et elle fut adoptée malgré l'opposition des socialistes.

La durée des fonctions publiques, dans les cantons et dans les communes, est généralement de quatre ans et même de cinq ans. Le mandat de trois ans est un peu court. Pendant la première année, les députés s'occupent, le plus souvent, de tenir les promesses qu'ils ont faites aux électeurs et la troisième année, ils sont hantés par le souci de faire renouveler leur mandat et se livrent quelquefois à la surenchère pour s'assurer la faveur populaire. Il ne reste qu'une année pour le travail dans la tranquillité et la paix, pour le travail profitable et constructif. Avec le système des quatre ans, a dit M. Perrier, il y aurait deux années tranquilles.

Il y aurait une objection à cette prolongation du mandat. Les députés pourraient avoir la tentation de s'abandonner à une quiétude dangereuse. Mais cette objection tombe en ce qui concerne le parti conservateur qui a toujours eu le souci de travailler sans arrêt pour faire triompher ses idées et défendre ses principes au Parlement.

M. Perrier n'a pas méconnu qu'il y avait une certaine opposition à ce projet, mais il espère que le peuple se rendra compte des avantages de la modification proposée.

La question de l'élévation du quotient électoral est plus complexe.

Actuellement, il y a un député au Conseil national par 20,000 âmes de population. M. Guntli, conseiller national conservateur de Saint-Gall, a déposé une motion, transformée plus tard en postulat, demandant au Conseil fédéral d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de modifier à ce sujet la constitution fédérale, de baser le quotient électoral sur la population suisse, d'augmenter ce quotient. Tous les dix ans, on note, en effet, une augmentation de la population suisse et le nombre des conseillers nationaux s'augmente pareillement ; on peut prévoir le moment où il y en aura 220 et davantage.

De son côté, M. Klöti, socialiste, déposa un postulat demandant qu'on fixât, une fois pour toutes, le nombre des conseillers nationaux à 200.

Ces deux postulats furent développés par leurs auteurs et acceptés pour étude par le Conseil fédéral. Celui-ci, après mûres réflexions, écarta le postulat Klöti. Il en vit immédiatement les inconvénients. Les grandes cités industrielles, qui se développent d'une manière très rapide, auraient facilement augmenté le nombre de leurs députés et on serait arrivé sans tarder au chiffre de deux cents. Les autres cantons, dont la population augmente moins rapidement, ne pourraient plus obtenir de nouveaux sièges, même si le quotient électoral le permettait.

L'idée de M. Guntli ne fut écartée. En revanche, le Conseil fédéral retint sa deuxième proposition. Le Conseil national, après des discussions assez vives, adopta le quotient électoral de 22,000. Les conservateurs ont été partisans du chiffre de 23,000.

Quels sont les avantages de l'augmentation du quotient électoral ?

Le Conseil national est plus nombreux proportionnellement que les parlements des pays qui nous entourent. Il a passé de 111 membres en 1848 à 198 à l'heure actuelle. Il atteindrait 204 députés, si on gardait le quotient de 20,000. Dans une Chambre aussi nombreuse, le travail devient plus difficile. Les discours se multiplient. Ils n'ont souvent qu'une valeur électorale et sont sans profit pour la bonne marche des affaires. Le travail effectif est fait dans des commissions, qui tendent à devenir permanentes, ce qui complique la tâche du gouvernement. D'autre part, les sessions s'allongent. Les hommes d'industrie ou de professions libérales ont des difficultés à les suivre régulièrement et laissent quelquefois leurs places à des hommes politiques de carrière, à des représentants d'organisations professionnelles.

Les discussions après, les discours vides et la surenchère sont un continuel danger pour le Conseil national, dont le prestige souffre de manifestations quelquefois déplacées de la part de députés en proie à des crises d'émotion. Moins nombreux, les députés seraient peut-être moins enclins aux paroles

et aux excentricités.

La réforme aurait en outre l'avantage de limiter la disproportion entre le nombre des membres du Conseil national et celui des membres du Conseil des Etats. Ces derniers sont quarante-quatre et ce chiffre est fixe. Si le Conseil national continue à augmenter son effectif, le Conseil des Etats perdra de son importance. Déjà, les socialistes ont à plusieurs reprises soulevé la question de la suppression de ce Conseil, où le travail se fait dans une atmosphère très profitable aux intérêts de l'Etat et où on s'efforce souvent de réparer les brèches faites dans l'édifice du fédéralisme au Conseil national.

Dans l'assemblée fédérale qui nomme les conseillers fédéraux et les juges fédéraux, le Conseil des Etats a déjà actuellement une place peu importante. Il ne faudrait pas diminuer encore cette importance en augmentant le nombre des conseillers nationaux.

M. Perrier a vivement engagé les délégués conservateurs à accepter les réformes proposées et a dit que la prochaine votation doit être le combat d'avant-garde qui doit précéder la grande bataille du Conseil national et les élections cantonales du mois de décembre.

Un succès obtenu le 15 mars serait de bon augure pour ces importantes élections, où l'on assistera à un intense effort socialiste pour ébranler la citadelle du parti conservateur dans le canton de Fribourg. Par l'union de tous pour le bien général, cet assaut pourra être repoussé. Le parti conservateur doit sortir victorieux des prochaines luttes électorales.

L'exposé de M. Perrier, convaincant et précis, a été vivement applaudi.

M. Bondallaz, préfet de Romont, a fait remarquer que la députation fribourgeoise au Conseil national ne sera pas diminuée par l'introduction de la réforme constitutionnelle.

M. Beschung, conseiller national, a fait ensuite le rapport en langue allemande. Il a été également très applaudi.

Les délégués ont décidé à l'unanimité de voter oui le 15 mars.

M. Savoy, conseiller d'Etat, vice-président cantonal, a fait un remarquable exposé de la situation politique dans le canton de Fribourg et a donné d'utiles leçons pour les prochaines campagnes électorales, qui demanderont un gros effort de la part des conservateurs fribourgeois.

L'assemblée a été ensuite levée. Elle a montré la belle unité du parti conservateur du canton de Fribourg et son enthousiasme d'heureux augure pour le succès de la votation du 15 mars.

Cercle social universitaire

Mercredi soir, à 8 h. 30 précises, M. le Dr André Savoy traitera le sujet suivant : *Le capital et les diverses formes de propriété*, à l'hôtel des Corporations. Invitation cordiale.

A la dernière séance, M. le Dr Jordan, professeur au Collège, a parlé du *Mouvement ouvrier en Suisse, de 1830 à 1887*.

Après avoir donné des détails effrayants sur la situation des travailleurs au début du XIX^{me} siècle — le libéralisme peut vraiment être fier de ses prouesses —, M. Jordan a analysé les divers mouvements ouvriers qui se développent en Suisse : Dès 1830, des groupes d'ouvriers allemands aux idées extrémistes se formèrent en Suisse, mais ils furent dissous à diverses reprises. Ce n'est qu'avec le « Gruttliverein », fondé à Genève en 1838, que se constitua un mouvement spécifiquement suisse ; ces groupes d'ouvriers patriotes et démocrates se développèrent rapidement et formèrent l'aile gauche du parti libéral-radical, qui entra bientôt en concurrence avec le parti socialiste.

En 1873, fut fondé, au congrès d'Ollen, le premier « Arbeiterbund » ; mais il fut dissous au congrès de 1880 et on lui substitua l'Union syndicale suisse, qui adopta un programme nettement marxiste.

Chez les catholiques, on n'est pas resté en arrière, bien que le mouvement ouvrier ait eu moins de motifs de se développer dans des cantons presque dénués d'industries. Le conférencier rappela la merveilleuse activité du Père Théodose Florentini ; puis il montra à l'œuvre les groupes d'ouvriers catholiques ; d'abord les « Gesellenvereine » des compagnons allemands, puis les formations suisses des « Arbeitervereine » — nées des « Piusvereine » — qui furent unifiées par Feigenwinter.

En 1887, ces trois grandes associations : travailleurs catholiques, membres du Grütli et membres de l'Union syndicale constituèrent le grand « Arbeiterbund », — puissante tentative d'unité ouvrière, dont M. Jordan entre-tendra ses auditeurs une prochaine fois.

Facilités de transport

A l'occasion de la 9^{me} exposition cantonale d'agriculture qui se tiendra à Bulle du 7 au 9 mars, les Chemins de fer fédéraux accorderont le retour gratuit aux animaux inventés en tant qu'ils auront été transportés par eux à l'aller.

Les détournements de Bulle

La personne Rose C., ex-employée du bureau communal de Bulle et qui est accusée d'avoir en quelques années soustrait des sommes d'argent à son profit personnel en faussant les feuilles de caisse et les écritures, devra répondre de ses actes, le 14 mars, devant le Tribunal correctionnel de la Gruyère. Les sommes détournées atteignent une trentaine de mille francs.

Calendrier

Mardi 3 mars

Sainte CUNÉGONDE, impératrice

Sainte Cunégonde était l'épouse de saint Henri, empereur d'Allemagne. Après la mort de celui-ci, Cunégonde se retira dans un monastère pour finir ses jours dans la prière.

Pour vivifier et fortifier l'organisme, essayez une cure prolongée d'Elchina.

Flacon en verre original fr. 3.75 ; doubles fr. 6.25, dans les pharmacies.

La notion de justice sociale

Hier après midi, dimanche, le R. Père de Munyneck a fait, au Cercle catholique, sous les auspices de l'Alémanna, de la Fryburgia et de la Leonina, une très belle conférence sur *La notion de justice sociale*. Parmi les auditeurs, on notait M. le conseiller fédéral Musy, M. le syndic Eby, le R. Père Haelele, recteur de l'Université, et de nombreux professeurs.

Le savant conférencier a d'abord montré que la notion de justice sociale avait surgi de l'agitation sociale, et, à ce propos, il fit une distinction entre le socialisme marxiste (le marxisme venant d'une protestation contre le libéralisme économique et son fondateur, Karl Marx, ne faisant presque jamais appel à la justice) et le socialisme tel qu'il est conçu dans certains autres pays. Dans ces pays, en effet, les partisans du socialisme basent celui-ci sur une idée de justice; pour eux, ce socialisme repose sur « la sympathie fraternelle, sur un idéal de justice et sur la science expérimentale ».

Il y a trois justices qu'on peut appeler classiques : la justice commutative (qui régit, entre égaux, des échanges contractuels), la justice distributive et la justice légale, qui régissent les rapports entre les autorités et les sujets (soit entre les gouvernements et les citoyens).

La justice sociale n'est aucune de ces trois justices. Elle n'est pas pour autant illusoire ou fantaisiste. Elle implique, tout au contraire, des devoirs très réels.

La justice sociale est le devoir que les individus, qui forment le corps social, ont d'assurer, par leur superflu, la vie et le progrès de la société à laquelle ils doivent de vivre en hommes.

La société, a dit le R. Père de Munyneck, est supérieure à l'individu, mais elle est inférieure à la personne. La justice sociale, en effet, considère l'homme sous un double aspect : l'individu, qui reçoit des bienfaits de la société, et la personne, qui est le bienfaiteur de ladite société.

Les devoirs de justice sociale (devoirs envers la société) s'exercent sur une autre personne ou sur une collectivité particulière. De l'exercice de ce devoir, on peut tomber dans la bienfaisance (qui n'est pas la justice), ou bien dans la justice légale, si, en cas d'abus, le pouvoir politique doit, par une loi, s'occuper de tels cas.

La justice sociale, peut-on dire encore, est le devoir qui incombe aux personnes individuelles en raison des services rendus aux individus par la société, à titre onéreux.

Parmi les obligations sociales, il faut placer au premier rang l'élimination de la misère (qui est la privation du nécessaire), quand elle est imméritée. Cette élimination doit se faire par le travail, qui doit assurer ce qui est nécessaire à la vie.

Nous avons dit, d'autre part, qu'il fallait assurer le progrès de la société. Or, nous avons des obligations vis-à-vis des cinq facteurs de la culture (domination de l'homme sur la matière, science et philosophie, art, œuvres, morale et religion), dans la mesure où ils sont nécessaires à la vie et au progrès de la société.

Le R. Père de Munyneck a terminé sa conférence en traçant un tableau très sombre de la situation actuelle. Il a encouragé ses jeunes auditeurs à soutenir le bon combat, à lutter courageusement pour redresser une situation fort compromise.

Les applaudissements éteints, une discussion très intéressante s'est engagée. M. le conseiller fédéral Musy, a montré, à son tour, que la situation sociale, politique et économique actuelle était grave. Il a marqué quel aveu de pauvreté représentait ce fait qu'on cherche toujours à gauche la solution des problèmes de l'heure présente. « Si nous ne trouvons pas une solution selon nos principes, a dit M. Musy, nous sommes perdus. » Ce fut ensuite une série de conseils à ses jeunes auditeurs et de critiques pertinentes de certaines thèses marxistes. Chemin faisant, M. Musy a décrit les défauts et les bienfaits du capitalisme. Une volonté ferme, a-t-il dit encore, et des convictions sûres, voilà ce qu'il faut aux jeunes

catholiques de Suisse, qui ne seront jamais qu'une minorité, pour entreprendre et pour réussir. L'orateur a conclu en disant qu'il était urgent que l'Université fût dotée d'un cours de sociologie.

On réentendit ensuite le R. Père de Munyneck, qui a notamment insisté sur le fait qu'aucun régime n'a davantage besoin d'une aristocratie que la démocratie, étant entendu qu'il s'agit, sous le nom d'aristocratie, des meilleurs citoyens (en grec *aristoi*) et non pas d'une noblesse héréditaire. Puis, il a démontré la nécessité du capital et a rappelé que le capitalisme pouvait avoir et avait souvent de très dangereux inconvénients.

D'autres orateurs prirent encore la parole, dont M. le professeur Lampert.

Le président de la Leonina a donné lecture de plusieurs lettres d'excuses, notamment de M. le conseiller d'Etat Perrier et de M. le chanoine Charrière.

Le livre d'un Fribourgeois sur la chasse

Le régime de la chasse dans le canton de Fribourg, par Louis Blanc. Préface de M. J. Musy, conseiller fédéral. Edité par les Editions fribourgeoises (Librairie Verdon), Fribourg, 1931. Prix : 3 fr.

M. Louis Blanc, docteur en droit, vient d'écrire un volume des plus intéressants sur la chasse. M. Musy, conseiller fédéral, lui a fait l'honneur d'une préface, qui n'est pas une appréciation banale et superficielle, mais qui témoigne du soin avec lequel il a lu ce travail d'un compatriote. Voici ce qu'a écrit M. Musy, en décembre dernier :

Cher Monsieur,

J'ai lu avec intérêt votre thèse sur le régime de la chasse dans le canton de Fribourg. Votre étude est excellente; elle porte l'empreinte d'une méthode déjà très sûre. Fond et forme sont bons et le style agréable lui vaudra certainement de nombreux lecteurs.

Vous commencez par un exposé historique très complet. Je vous en félicite. Il est bon que les jeunes gens appliquent leur esprit aux leçons du passé et sachent de bonne heure que toute construction nouvelle doit s'appuyer sur ce qui existe. Depuis les usages des peuplades primitives, en passant par les Celtes, les Romains, les Burgondes et les Francs, jusqu'à l'époque féodale, vous exposez le développement de la chasse et du droit de chasse.

A l'époque féodale, un moment vient où les cultures ont plus à souffrir des chasses organisées par des seigneurs que des incursions du gibier. Mais, progressivement, ces excès font place à un état de choses mieux réglé. Le vieux principe *ius ex facto oritur* s'affirme une fois de plus. L'Eglise, protectrice des faibles, prend en mains la défense des cultivateurs molestés et la renaissance du droit romain, de son côté, ramène les esprits aux principes du droit naturel. Vient ensuite la réglementation de la chasse à l'époque du patriarcat et, de là, nous entrons dans la période contemporaine où la législation cantonale et fédérale vous fournissent une ample matière.

Vous consacrez une seconde partie de votre ouvrage aux nombreuses théories qu'a fait naître le droit de chasse. Tout l'essentiel est dit avec une clarté parfaite. Enfin, en passant à l'aspect économique de la chasse, vous abordez la question qui a préoccupé récemment les législateurs et l'opinion d'un grand nombre de cantons : le choix entre le système des patentes et celui de l'affermage. Les partisans de l'un et de l'autre systèmes ne pourront que vous louer de l'impartialité avec laquelle vous exposez les avantages et les inconvénients.

Tel qu'il est, votre livre n'intéressera pas seulement les chasseurs du canton de Fribourg. La largeur et la variété des aperçus, l'abondance des renseignements en feront une lecture appréciée dans un plus large public, un répertoire utile et un guide sur la matière. Parmi les nombreux travaux consacrés à l'art cynégétique, le plus ancien de l'humanité, votre étude tient un rang très honorable.

Je souhaite par conséquent à votre livre le

succès bien mérité qui sera la juste récompense de votre persévérant travail.

J. MUSY

président de la Confédération suisse.

M. Musy, en qualité de juriste, de magistrat, de chasseur et de Fribourgeois, pouvait parler le plus pertinemment possible du livre de M. Louis Blanc. Après avoir parcouru le volume du nouveau jeune docteur en droit, nous nous hâtons de dire que les vifs éloges que M. Musy lui a décernés sont en tous points mérités. M. Louis Blanc a fait une thèse claire, bien documentée, à tous égards remarquable, qui fait honneur au droit et aux lettres dans notre pays.

Bazar de l'Association des Dames de charité

L'hiver et le chômage ont sévi durement cette année; la misère chez les pauvres augmente et la mission des Dames de charité devient pour elles un sujet de tristesse fréquente : si nombreuses sont les mains qui se tendent et si limités sont nos moyens de secours devant l'abondance des maux ! Sans doute, les œuvres charitables ni les quêtes en faveur des indigents ne manquent à Fribourg et l'aumône y demeure pratiquée sur une vaste échelle. Mais la vie se fait chaque jour plus dure, les difficultés matérielles prennent une importance croissante et les travailleurs, ouvriers, artisans, manœuvres subissent tous la crise d'oïvisité forcée qui jette dans l'angoisse les humbles ménagères et les mères de famille. Il est donc juste que, en présence de cette misère augmentante, la charité augmente elle-même et que des cœurs dilatés se penchent sur la souffrance des pauvres.

L'Association des Dames de charité a pour but, comme toute œuvre du même genre, le secours aux indigents, mais elle offre ce caractère particulier de se tenir en contact avec les pauvres chez eux, dans leurs humbles logis, chaque dame ayant à remplir l'office de « visiteuse ». La portée morale d'une telle œuvre dépasse encore son utilité matérielle et c'est pourquoi elle plaide sa cause elle-même vis-à-vis du public et réclame de lui l'aide nécessaire sans craindre les refus.

Pour soutenir l'effort de l'Association et permettre des distributions mensuelles de vêtements et de pain aux familles secourues, le « Bazar de charité » a lieu chaque année et sur lui toutes les espérances des Dames visiteuses se concentrent. L'ancienneté et le mérite de l'institution lui donnent des droits spéciaux à la bienveillance des Fribourgeois. Le Bazar de charité compte plus de quatre-vingts années d'existence, et quand on pense au dévouement qu'il suscita, comme à tout le bien qu'il permit d'accomplir, pendant cette longue période de temps, on ne peut que lui reconnaître, en effet, des droits de priorité. Excellentes et nombreuses sont les œuvres de charité, crèches, maternité, assistance aux malades, aux enfants, aux vieillards, office d'assistance surtout, qui sollicitent aujourd'hui l'attention. Mais entre toutes le Bazar se fait remarquer par sa permanence et la fidélité de ses membres. Vétéran dans l'armée des œuvres, il compte sur les honneurs du rang et demande à tous ceux qu'intéresse le sort du pauvre de les lui accorder avec une générosité sans calcul.

Cette année, la vente aux enchères aura lieu le 12 mars, à 2 heures, dans la salle de la Maison de justice. Il y aura, comme toujours, des instants réservés au buffet. La veille, dès 4 heures, exposition des objets et thé servi dans la même salle. Nous serons alors à la mi-carême, époque de détente et de relâchement léger signalé dans la liturgie, mais il va sans dire que le Bazar gardera, comme l'année dernière, le caractère simple et sérieux exigé par les circonstances. Il n'est pas besoin, d'ailleurs, de musique ou de jeux pour obtenir les faveurs d'un public charitable et conscient des devoirs que les dures années d'après guerre imposent à chacun de nous vis-à-vis des pauvres.

Les objets destinés aux enchères et les dons en argent seront reçus avec reconnaissance chez Mme Hippolyte de Weck, rue Saint-Nicolas.

CHRONIQUE MUSICALE

Le dernier concert d'abonnement

On se demandait, même parmi les musiciens, ce que pouvait bien être ce Quatuor à clavier que la Société des concerts avait dû engager au dernier moment à la place de l'Orchestre viennois, empêché par suite de la maladie de son directeur, de se faire entendre au premier concert d'abonnement. Ce terme bien belge de Quatuor à clavier n'est qu'une traduction littérale assez malheureuse du terme allemand *Klavier-quartett*. En français, on dirait mieux « Quatuor avec piano » et quiconque s'intéresse à la musique saurait que cela signifie un ensemble composé d'un piano, d'un violon, d'un alto et d'un violoncelle.

Après avoir entendu l'excellent Quatuor belge *Pro arte* et surtout le Quatuor Kolisch, de Vienne, oserons-nous dire, sans qu'on qualifie notre critique de « brutale », que nous avons été un peu déçu par le Quatuor à clavier belge ?

Sans doute, MM. Maas, pianiste, Lykoudi, violoniste, Foidart, altiste, et Wetzels, violoncelliste, possèdent une technique éprouvée, un ensemble irréprochable, un sens musical qui leur permet de varier l'expression à l'infini, une science des nuances très avancée, enfin, un son individuel magnifique qui ne nuit nullement à la fusion de l'ensemble.

Ces grandes qualités, essentielles pour un groupe instrumental, ont rendu peut-être plus apparents encore de légers défauts que personne ne nous fera un grief de signaler. C'est ainsi que le Quatuor belge à clavier a une tendance à alourdir son jeu. Ce défaut est plus sensible par le fait que nombre de mouvements ont été trop lents : ainsi le premier *Allegro molto* du quatuor de Fauré, et surtout le *scherzo* du quatuor de Brahms.

On objectera que l'artiste est libre d'interpréter comme il l'entend l'œuvre d'un maître. Pourtant, cette liberté a des limites. Un *scherzo* est essentiellement un mouvement très rapide, que la plupart des interprètes prennent à un temps. Cette rapidité le distingue du menuet, qui peut prendre une allure plus lente. Ralentir outre mesure un *scherzo*, c'est lui enlever son caractère.

Reprocherons-nous encore au Quatuor à clavier un léger manque de finesse dans les attaques du deuxième mouvement du quatuor de Fauré, trop peu de pureté des harmoniques, malgré le zéaume de l'alto, dans le nocturne de Tansman et peut-être pas assez d'expression dans le solo de piano du quatuor de Brahms (*Adagio*) ? Ces légères ombres ne diminuent en rien le mérite et le talent des exécutants, qu'il faut féliciter sincèrement.

Il nous reste un mot à dire du programme, élaboré avec beaucoup de soin et composé d'œuvres de valeur, ce qui n'est pas une mince qualité.

Le quatuor en sol mineur de Fauré, beaucoup plus énergique et moins sucré que d'autres œuvres du même auteur, rappelle César Franck. Il est composé avec beaucoup d'art.

A côté, la musique du Polonais Tansman paraît être moins intéressante. Pourtant, bien que moderne, puisqu'il est né en 1897, Tansman se garde des excentricités d'un Hindemith et, de ce fait, doit trouver quelque sympathie chez les gens de bon sens. La *Suite Divertissement* dédiée au Quatuor belge à clavier porte la marque de son esprit complexe, qui tantôt songe à Ravel (*Sarabande* et *Nocturne*), tantôt à Stravinsky (*Introduction, marche et finale*), le dernier mouvement rappelant les thèmes du début).

Au milieu d'harmonies transparentes, de polytonalité marquée, de suites de quintes et de quartes parallèles, on découvre avec surprise parfois des vestiges d'airs populaires. Le *scherzino-polka*, sorte de fox-trott pour xylophone dans le style de Cristinè et enfermé dans une boîte à musique, a eu les honneurs d'un bis.

Avec Brahms, on revient sur un terrain plus artistique. La beauté des thèmes, la perfection de la forme et la puissance de l'inspiration compensent les développements peut-être un peu longs de l'œuvre.

Ajoutons que, pour le concert du Quatuor belge à clavier, l'acoustique de la salle du Capitole s'est révélée très satisfaisante.

H. H.

Voyage de Mgr Besson à Rome

Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, est parti pour Rome, ce matin lundi, accompagné de Mgr Ems, vicaire général.

Un coup de tonnerre

Dans la nuit de samedi à hier, vers minuit, après de copieuses ondées, on a entendu le roulement d'un coup de tonnerre. En hiver, c'est là ordinairement le signe d'une nouvelle chute de neige. Le pronostic n'a pas tardé à se réaliser. Des bourrasques de neige ont marqué la journée d'hier et la nuit dernière.

Un autobus arrêté par la neige

L'autobus qui devait arriver hier matin dimanche, à 8 h., à Planfayon, n'a pu terminer sa course et a dû s'arrêter près d'Alterswil, par suite de l'abondance de la neige.

L'accident du Pont du milieu

A propos d'un accident de la circulation arrivé samedi, nous avons dit que la victime, M. Bez, était colporteur de bibles. On nous informe que cette qualification était erronée. M. Bez est pasteur protestant.

Alerie

Un feu de cheminée s'est déclaré, samedi matin, dans une maison de la rue de la Samaritaine, appartenant à M. Jules Progin. Les dégâts s'élevèrent à une centaine de francs.

Marché de Fribourg

Prix du marché de samedi, 28 février :

Œufs, la douzaine, 1 fr. 70-1 fr. 80. Pommes de terre, les 5 litres, 70-90 c. Choux, la pièce, 20-60 c. Choux-fleurs, la pièce, 50 c.-1 fr. 80. Carottes, la portion, 20 c. Poireau, la botte, 20-30 c. Epinards, la portion, 25 c. Oignons, le paquet, 20-30 c. Raves, le paquet, 20 c. Salisifs (scorsonnères), la botte, 60 c. Choucroute, l'assiette, 25-30 c. Carottes rouges, l'assiette, 20 c. Rutabaga, la pièce, 10-20 c. Choux de Bruxelles, les 2 litres, 1 fr. 20. Cresson, l'assiette, 20 c. Doucette, l'assiette, 20 c. Pommes, les 5 litres, 1 fr. 80-3 fr. Citrons, la pièce, 10 c. Oranges, la pièce, 10-15 c. Mandarines, la pièce, 10 c. Noix, le litre, 60 c. Châtaignes, le kilo, 70-90 c. Beurre de cuisine, le demi-kilo, 2 fr. 60. Beurre de table, le demi-kilo, 2 fr. 80. Fromage d'Emmenthal, le demi-kilo, 1 fr. 70-1 fr. 80. Gruyère, le demi-kilo, 1 fr. 50-1 fr. 80. Fromage maigre, le demi-kilo, 70-80 c. Viande de bœuf, le demi-kilo, 1 fr. 40-1 fr. 80. Pore frais, le demi-kilo, 1 fr. 80-2 fr. 20. Pore fumé, le demi-kilo, 2 fr.-2 fr. 30. Lard, le demi-kilo, 1 fr. 60-2 fr. 20. Veau, le demi-kilo, 1 fr. 50-2 fr. 30. Mouton, le demi-kilo, 1 fr. 60-2 fr. 20. Poulet, la pièce, 2 fr. 50-6 fr. Lapin, la pièce, 3 fr. 50-7 fr. Cabri, le demi-kilo, 1 fr. 50.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

Jamais déçues!
celles qui, fidèlement employées chaque jour la Crème Simon pour leur toilette.
Elle adoucit, blanchit, nourrit la peau, prévient les rides et donne au teint un velouté merveilleux.
Son succès mondial depuis 50 ans n'est dû qu'à sa préparation irréprochable.
Recommandée par le Corps Médical.
Elle est incomparable la **CRÈME SIMON**

Millionnaire sans le savoir

par Jean DRAULT

Dans la chaleur de sa rédaction, le journaliste qui était l'auteur de cette note avait mis : 98, quai d'Anjou, à son domicile. Il supposait évidemment que Charles Jacquart avait un domicile et que ce domicile était à l'endroit où l'on avait transporté le sauveteur de Spéranza. Eût-il su que Charles avait été expulsé de son garni le matin qu'il n'aurait pas été raconter ce fait aux cent mille lecteurs du journal. Ceux-ci se seraient dit :

— Ce journal paye bien mal ses rédacteurs pour que leur logeur les mette à la rue.

Or, justement, l'*Echo matinal* voulait passer pour un journal fastueux. Et puis, enfin, pourquoi le rédacteur de la note n'aurait-il pas supposé que Charles n'habitait pas 98, quai d'Anjou ? Qui donc savait que ce 98 désignait un hôtel de millionnaire ?

Ce détail devint sur la destinée de Charles Jacquart une influence colossale. Il ne se doutait guère, en se jetant à l'eau pour sauver Mlle Spéranza, qu'il allait se tirer du pétrin où il s'était fourré en venant chercher à Paris la fortune et la gloire.

V

A Saint-Benin d'Azy, dans la Nièvre, un peu en dehors de l'agglomération des maisons, sur la route de Saint-Saulge, et à cinq cents mètres de la station du chemin de fer sur la route de Nevers à Corbigny, se trouvaient l'ha-

bitation et les bureaux de l'oncle de Charles Jacquart.

La maison n'avait rien d'élegant.

Au fond d'une cour, fermée par une grille du côté de la route, s'élevait une construction basse et longue, composée d'un rez-de-chaussée couronné d'un premier étage mansardé.

C'était une ancienne ferme aménagée depuis longtemps en logis bourgeois.

Au centre, un large vestibule — on dirait aujourd'hui un hall — servait de salle à manger et était de plain-pied avec la cour.

Une marche peu haute surlevait cette pièce, qu'il fallait traverser pour gagner, au fond, un grand salon boisé, meublé d'un canapé et de fauteuils garnis de velours d'Utrecht jaune et fané, d'un piano droit recouvert d'une soierie ancienne brochée, usée par places.

A droite de ce salon était une chambre à coucher. A gauche s'en trouvait une autre.

Le sieur Lagriffe occupait celle de droite ; Marguerite habitait celle de gauche. Dans la première, l'ornement de la cheminée était un buste de Voltaire. Sur les murs, s'élevaient quelques oripeaux maçonneries du temps de la Révolution : des soieries et satins moirés à franges encadrant des gravures représentant des scènes du terrorisme de 1793.

Dans la seconde chambre, une statue de la Vierge de Lourdes ornait une encoignure et surmontait une petite chapelle en miniature : petits chandeliers, petites bougies, petits vases de fleurs étaient posés sur un minuscule autel garni de sa nappe brodée à franges d'or.

L'immaculée Conception protégeait cette chambre virginale meublée d'un lit à rideaux

blancs, d'un petit bureau ancien en citronnier.

Une table de milieu supportait un nécessaire à ouvrage et un petit métier à broder.

Un fauteuil, quatre chaises, un prie-Dieu placé devant la petite chapelle complétaient l'ameublement de la chambre de Marguerite.

L'escalier conduisant aux mansardes du premier étage était en dehors de la maison, sur une cour-jardin. Il s'appuyait sur un des pignons et était couvert d'un appentis.

La cour-jardin était plantée de soucis, de seringas, de bureaux et séparait l'habitation des clos.

Around de la cour-jardin, s'élevaient les bâtiments qui avaient été autrefois les communs de la ferme, et qui maintenant étaient aménagés en bureaux pleins d'employés, dont quelques-uns étaient logés dans les mansardes, en même temps qu'un chauffeur-jardinier-valet de chambre, du nom de Jules, et d'une vieille servante plus spécialement attachée au service de Marguerite et qui était promue au rang de gouvernante ou de duègne. Elle s'appelait Cyprienne.

Tout semblait combiné, dans cette demeure simple et rustique, pour que, de la route, on ne soupçonnât pas l'importance des transactions multiples qui s'accomplissaient là, et que trahissait le développement de ces bureaux où avait travaillé Charles Jacquart. Tout le pays était bien au courant, mais la dissimulation était dans les habitudes de l'oncle Philibert Lagriffe.

Il avait débuté là autrefois par le commerce des vins. La guerre avait amplifié ce négoce et y avait joint les industries diverses de fournitures à l'intendance : fourrages, bétail, chaus-

sures, draps d'uniformes. L'après-guerre avait amené d'autres opérations. M. Lagriffe savait s'adapter aux besoins du moment. Il avait servi d'intermédiaire entre les propriétaires gênés qui voulaient vendre leurs domaines, et les fermiers enrichis qui étaient prêts à les acheter.

Il tonnait les uns et les autres, en bon intermédiaire.

Il faisait servir la politique à ses multiples commerces ; il avait utilisé les francs-maçons pour obtenir des fournitures de guerre ; il les recevait dans sa chambre, dont l'ornementation était un garant qu'il était dans leurs idées. Il achetait, d'autre part, leurs antiquités religieuses aux curés pauvres et les recevait dans la chambre de Marguerite, sous prétexte de s'entretenir avec eux plus discrètement, à l'abri de la curiosité de ses employés et des clients qui attendaient dans ses bureaux.

C'était un homme de quarante-cinq à cinquante ans, dont le crâne, chauve par devant, garni de cheveux rares par derrière, était littéralement piriforme. Il masquait cette prééminence disgracieuse par des calottes d'intérieur. Une de ces calottes était rouge sang, comme une échchia de tirailleur algérien ; il la mettait quand il traitait une affaire avec un individu d'opinions avancées.

Il en arborait une de velours noir quand il avait un curé à rouler. Une troisième de drap noir lui servait à recevoir des hommes de loi pour discuter d'un contrat, d'un prêt sur hypothèque, d'un achat ou d'une vente d'immeubles.

Ses yeux enfoncés, surmontés de gros sourcils noirs et très cernés, son nez en bec d'aigle, ses maxillaires saillants et ses joues creuses, sa

physionomie allongée, tout, sans compter son menton en galoche d'Harpagon campagnard, contribuait à lui donner un aspect peu avenant et qui aurait dû mettre sur leurs gardes ceux qui venaient traiter une affaire avec lui.

Seulement, il avait le sourire quand il voulait : un sourire mielleux qui lui donnait un masque de pitié, voire de bonté. Quand il avait dit à quelqu'un : « Je vais vous tirer de là », l'homme avait confiance. Il ne se doutait pas qu'il allait être englouti comme un lapin par un boa.

Le jour même où Charles Jacquart, à Paris, attrapait une bronchite qu'il faut qualifier d'insupportable — nous dirons pourquoi — M. Lagriffe se frottait les mains dans son hall-salle à manger, sa journée terminée.

Il venait de tirer « d'affaires » un châtelain embarrassé dont il aurait le château et le parc avant peu, par le simple jeu automatique d'un prêt hypothécaire dont ledit châtelain ne pourrait payer longtemps les intérêts.

Il venait de compter les nombreux billets de mille constituant ses recettes de la dernière quinzaine, et il se frottait les mains — nous pourrions dire les griffes —, quand son associé, Thomas Lecoin, fils, nous le savons, d'une demi-sœur de la mère de Charles Jacquart, entra porteur de différents paquets et lui dit : « Bonjour, papa Philibert. J'arrive de Nevers, où j'ai acheté pour Marguerite des négus et des acugatines. » (A suivre.)

Cognac Richard & Paillood

†

Monsieur et Madame Fernand Perrin et leur fille, à Marseille; Monsieur et Madame Hubert Perrin, à Paris; Monsieur Raphaël Perrin, à Fribourg; Révérende Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, au Couvent des Carmélites, à Lully; Monsieur et Madame Dr Francis Jager-Perrin et leur fils, à Berne; Les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur le docteur Rodolphe PERRIN médecin-chirurgien

décédé le 28 février, à Genève, dans sa 37^{me} année.

La messe de Requiem aura lieu mardi 3 mars, à 11 heures, à l'église du Sacré-Cœur, à Genève. Honneurs à midi et quart, devant l'église.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Madame Augustine Pochon-Berchier, à Vesin; Monsieur et Madame Marc Pochon et leurs enfants: Louis, Juliette, Pierre et Marie, à Vesin; les familles Ansermet et Borgognon, à Vesin; les familles Berchier, Chuard, Francez, à Cugy, Zurich, Fribourg, Nuvilly et Granges-Marnand; les familles Duruz, à Genève et Hythe (Angleterre); Mademoiselle Augustine Pavaud, à Murist, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Philippe POCHON

leur cher époux, oncle, grand-oncle et parent, décédé pieusement à Vesin, le 28 février, après une courte maladie, dans sa 83^{me} année, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu à Cugy, mardi 3 mars, à 9 heures 1/2.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

TRANSPORTS FUNÈBRES A. MURITH S. A. FRIBOURG Cercueils - Couronnes - Automobiles funéraires

CAPITOLE sonore LÉVY & Cie

Ce soir et demain à 20 h. 30

L'amusante et caricaturale satire dont le SUCCES est énorme (Ces deux représentations sont irrévocablement les dernières, vu le « Comptoir helvétique », en faveur de la vicillesse, qui a lieu mercredi et jeudi, au Capitole.)

Hoher Verdienst

bis Fr. 600.— pro Monat.

Für einige Kantone ist noch die Generalvertretung für einen sensationellen Verkaufschlager, welcher ständig hohen Gewinn abwirft, zu vergeben. Jedermann kauft sofort und bezieht ständig nach. Neu, konkurrenzlos und überall leicht verkäuflich. JH 1130 X

Interessenten schreiben an Postfach 4151, Basel G.

A.-M. JACQUIN, O. P.

Histoire de l'Eglise

Tome I

L'antiquité chrétienne

1 vol. de 720 pages Prix: 12 fr. 50

Portraits chrétiens L'Eglise primitive

Prix: 2 fr.

A travers l'histoire de France

Prix: 2 fr.

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL

130, Place St-Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38 - Fribourg -

3^{EME} PRINCIPES SERVICE RAPIDE BANQUE POPULAIRE SUISSE FRIBOURG

Tissus - Draperies - Nouveautés Confections - Bonneterie Chaussures

C. CARMELLO ROMONT

OUVERTURE DU NOUVEAU MAGASIN de CONFECTIONS pour MESSIEURS, JEUNES GENS et ENFANTS

A cette occasion, choix immense en tous ces articles et à des prix très bon marché - MANTEAUX DE PLUIE ET MI-SAISON -

STENO-DACTYLO LEÇONS

Travaux dactylographiques. Circulaires. Mme SCHMID, Vignetaf, 21. 10135

Maison de repos 22178

pr dames et jeunes filles ouverte toute l'année Belle situation - Confort Sœurs St-Vincent de Paul, CLARENS, p. Montreux.

Conférences de Notre-Dame de Paris

Carême 1931

par le

R. Père PINARD de la Boulaye Jésus Messie

DEUXIÈME SÉRIE

Le Thaumaturge et le Prophète

Retraite pascale: Marie, chef-d'œuvre de Dieu

Prix des 7 fascicules: Fr. 3.—

Envoi par la poste: Fr. 3.40 (Service hebdomadaire.)

Les envois seront faits à partir du 28 février.

On s'abonne à LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Fribourg, 130, Place St-Nicolas, et Pérolles, 38.

Téléphone 1.97 Compte postal Ha 54

Compagnie suisse d'assurances vie engageant, pour le canton de Fribourg

inspecteurs-acquisiteurs

bien qualifiés. Fixe, commissions, gratifications. Offres sous chiffres C 3914 X, Publicitas, Genève.

ON DEMANDE un bon

VACHER

comme maître-vacher, pas en dessous de 20 ans. Bons gages. Entrée tout de suite ou date à convenir. S'adresser à la famille Roggo, Füllistorf, Tél. 52, Schmitzen, 11052

A vendre, à 5 min. gare CFF.

bon Domaine

de 16 ha., environ 40 poses fribourgeoises. Terrain de toutes cultures, en plein rapport. Vastes bâtiments en bon état, prix modéré. Facilité de paiement. 13547 L. S'adr. à Chs. Guignard, Commugny (Vaud).

A vendre

environ 2000 fagots sapin, secs à la tannerie d'Ecuvillens. Téléphone No 6.

MEUBLEMENTS A LOUER

pour le 25 mars 1931, à la Grandfontaine, No 32, petit appartement d'une chambre et cuisine. Prix modérés. 11054 S'adresser à F. Claraz, géant, Richemont, 6, Fribourg.

MEUBLEMENTS A louer

au centre de la ville, grand local, avec appartements; conviendrait pour magasin primeurs, vins, pension, etc. 40290 S'adres. à J. Zbinden, à la Rose, 1^{er} étage.

Boulangerie-pâtisserie-épicerie

est à remettre, dans localité industrielle de la Plaine du Rhône. Commerce florissant, d'un très bon rendement. Pour renseignements, et traiter, s'adresser Etude Genet et fils, notaires, à Aigle (Vaud). 618-3 L

A vendre ou à louer

maison d'habitation

neuve, de deux logements, atelier, grange, écurie et remise, ainsi qu'environ 5 poses de terrain; facilité de louer de la terre. Entrée tout de suite. S'adresser à M. Fidèle Progin, Misery. 40296

demande une Jeune fille

pour aider au ménage et au café, pour les premiers jours de mars. S'adresser s. P. 11047 F. à Publicitas, Fribourg.

MODISTES

Ouvrière et rassujetties sont demandées, par bonne maison de la place. Facilités de se perfectionner rapidement. Offres sous chiffres P 11038 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande

demoiselle pr donner

leçons de piano

sérieuses, à fillette de 12 ans. S'adresser avec prix de l'heure, sous chiffres P 11045 F, à Publicitas, Fribourg.

Moto Condor 3 1/2 CV

souppes en tête, double échappement, éclairage et klaxon Bosch, compteur, à céder pour Fr. 820.—, machine en parfait état. Magnenat, 53, rue de Lausanne, Payerne.

Grand bâtiment

dans environs de Fribourg, à vendre, tout de suite. Convientrait pour pensionnat. 100-8 F Offres sous No 527, case postale, 200, Fribourg.

Nous payons Fr. 100.- pour votre vieux vélo si vous achetez une bicyclette Jurassia Eichenberger Frères S. A. Place de la nouvelle gare, FRIBOURG

Le docteur A. FISCHER Médecin spécialiste pour les maladies de l'estomac, de l'intestin, du cœur et maladies internes. Examen aux rayons X. 2620 B Téléphone: Berne Consultation: Bollwerk 39.40. 9 à 12 h. et 2 à 5 h.

La Ligue fribourgeoise contre la tuberculose offre ses services à toute personne ou famille atteinte ou menacée de tuberculose. Conseils, démarches, directions, soins, assistance. — S'adr. à Fribourg, au Secrétariat de la Ligue, rue Zähringen, 102. Dis-penseur antituberculeux à l'hôpital cantonal, mercredi et samedi, des 3 h. A Bulle, adr. M^{lle} Klingert, infirmière-visiteuse, Grand'rue, 58. 131

Nous cherchons des Voyageurs capables bons vendeurs pour trousseaux Passez vos offres détaillées à la Fabrique de trousseaux et lingerie Paul Knupp & Co., Saint-Gall Case postale 16417 Grande clientèle introduite, bon gain.

La renommée des Engrais de Martigny a été acquise par leurs qualités de 1^{er} ordre et leur livraison impeccable. Fabrication suisse contrôlée par les établissements fédéraux de chimie agricole. 471-1

Bureau de brevets d'invention A. BUGNION Physicien dipl. de l'Ecole polytechnique fédérale Ancien expert technique au Bureau fédéral de la propriété intellectuelle 1633/1 LAUSANNE, Grand-Pont, 2

Supérieure par son poids et sa qualité à la plupart des phosphatines et farines lactées la farine PHOSPH. PESTALOZZI est le meilleur aliment pour la formation des os chez l'enfant! Après la grippe, recommandé dans du thé. C'est le déjeuner fortifiant et stimulant idéal des adultes, anémiques, malades d'estomac, etc. La grande boîte: Fr. 2.50 partout. 15-1 L

Bois de chauffage SAPIN — FOYARD — CHÊNE sciés et coupés Bois d'allumage, fagots de lignures, moules de cuenneaux, sciure et raboteuse. 10974 Marchandises sèches. Livraison à domicile à des prix avantageux. WINCKLER & Cie, S. A. Pont de Pérolles. Téléphone 2.08.

Perdu entre Neuchâtel et Fribourg, 1 roue autom. « Michelin », av. pneu 14x45. - Aviser contre récompense le Garage Central S. A., Fribourg.

On demande, pour une dame seule, une Personne de confiance, sach. faire la cuisine et tout le service d'un ménage soigné. Offres, avec références et certificats, à Publicitas, sous chiffres P 11051 F, Fribourg.

Tea-Room Leimgruber Place de la gare Rendez-vous des familles Nombres spécialités. Cocktails. — Pâtisserie fine.

8^{me} SALON INTERNATIONAL DE L'AUTOMOBILE ET DU CYCLE. GENÈVE PALAIS DES EXPOSITIONS GENÈVE 6 - 15 mars 1931 Les billets de chemin de fer de simple course à destination de Genève, émis du 4 au 15 mars, donnent droit au retour gratuit dans les 6 jours, mais au plus tôt le 6 mars et au plus tard le 17 mars, à condition d'avoir été timbrés au Salon. La surtaxe pour trains directs doit être payée entièrement pour l'aller et le retour.

L'annuaire du commerce suisse Chapalay & Mottier S. A. Edition 1931 a paru Nomenclature complète du commerce et de l'industrie suisse (500.000 adresses). INDISPENSABLE COLLABORATEUR DE L'HOMME D'AFFAIRES En vente jusqu'à nouvel avis à Fr. 25.- (Prix de souscription.) A Publicitas, Société Anonyme Suisse de Publicité, FRIBOURG et dans les principales librairies.

Combustibles R. Steinauer S. A. Bureau: 10, av. de la Gare Tél. 9.52 COKES, HOUILLES, BOULETS, ANTHRACITE BRIQUETTES, SAPIN, HÊTRE, FAGOTS 151-2

Jeune fille d'environ 16 ans, simple et fidèle, pas difficile, pr les enfants et aider dans le ménage (pas de travaux de campagne), dans moyenne entreprise de paysan, magnifiquement située au bord du lac. Bonne occasion d'apprendre la langue allemande. Gages et entrée après entente. — Demandez l'adr. sous 31563, à Publicitas, Lucerne.

COMMERCE DE LA PLACE demande, p^r tout de suite, DEMOISELLE de bonne conduite, sachant français et allemand, pour le service du magasin et bureau. Place stable. — Faire offres par écrit, s. chiffres P 11009 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER beau DOMAINE de 55 poses, en un seul mas, à proximité de la ville de Fribourg. 14 poses sont ensemencées par du froment. Le lait peut être vendu aux particuliers. Selon désir, reprise de l'inventaire. Offres écrites sous P 40297 F, à Publicitas, Fribourg.

Nous recommandons nos excellents VINS fins Véritable Malaga doré Madère de l'île Moscatel Marsala Mistela 77-4 Grenache Porto rouge Porto blanco Maison Jos. BASERBA

Domaine à louer Pour cause de décès, le soussigné met en location le domaine qu'il possède à Zénaava et Montéraz, de la contenance d'environ 12 poses et un pâturage. Entrée immédiate. Pour tous renseignements, s'adresser au propriétaire: Hippolyte Richard, Zénaava.

SCIURE à Fr. 1.— le m³.

RABOTEUSE à Fr. 0.50 le m³. Marchandises sèches, chez WINCKLER & Cie S. A. Pont de Pérolles. Tél. No 2.08. 10975 F

A VENDRE un cheval hongre, brun, 6 ans, garanti. 40293 S'adr. à S. Riesenmey, laitier, Fribourg.

ROYAL - SONORE Ce soir, à 20 h. 30 irrévocablement dernière représentation de La grande mare MAURICE CHEVALIER Dès DEMAIN reprise de la fameuse opérette viennoise 100 % parlant, chantant allemand Le GUEUX IMMORTEL (Der unsterbliche Lump) avec LIANE HAUD — Gustave FRIEHLICH TABLE RÉDUIT: Fr. —.50, 1.—, 1.50 (impôt compris) Arrêts chemin de fer.